



PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU TERRITOIRE



16 août 2012

CE DOCUMENT EST UNE RÉALISATION DE :



Corporation PARC Bas-Saint-Laurent
43, rue Alexandre, suite 100
Rivière-du-Loup, Québec
G5R 2W2

Personne-contact : Monsieur Robert Gagnon, directeur général
Téléphone : **418-867-8882 poste 201** (direction générale)
Télécopieur : **418-867-8732**
Courriel : direction@parcbasstlaurent.com
Site Internet : **www.parcbasstlaurent.com** (en développement)



Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup
Service de l'aménagement du territoire
310, rue Saint-Pierre
Rivière-du-Loup, Québec
G5R 3V3

Personne-contact : Madame Stéphanie Beaudoin
Téléphone : **418-867-2485**
Télécopieur : **418-867-3100 poste 206**
Courriel : stephanie.beaudoin@mrc-riviere-du-loup.qc.ca
Site Internet : **www.riviereduloup.ca**

Pour et au nom du Comité de travail pour la mise en place du parc côtier

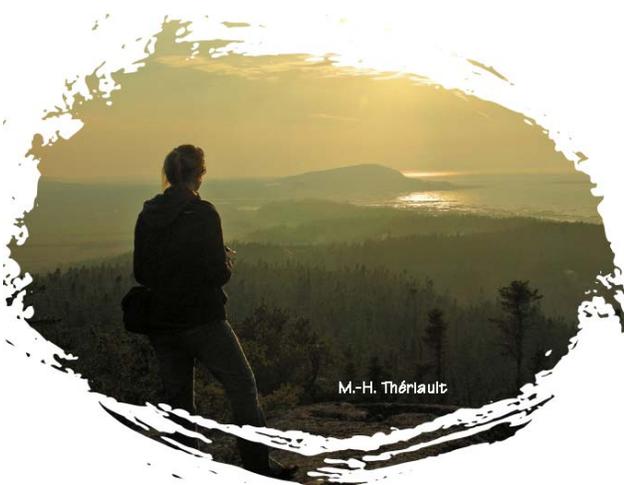
Table des matières

1. Contexte de réalisation	1
1.1 Historique du développement.....	1
1.2 Objectifs du parc côtier	2
1.3 Démarche de création du parc côtier.....	3
2. Potentiels et contraintes de développement.....	5
2.1 Localisation et description générale du territoire du parc.....	5
2.1.1 Le secteur du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna.....	6
2.1.2 Le secteur des Passereaux.....	6
2.1.3 Le secteur des Roitelets	7
2.1.4 Le secteur du quai de L'Isle-Verte	7
2.1.5 Le centre d'interprétation de la maison Girard	8
2.1.6 L'île Verte	8
2.2 Milieu naturel	9
2.2.1 Géologie, géomorphologie et topographie.....	9
2.2.2 Hydrographie.....	10
2.2.3 Végétation	11
2.2.4 Faune terrestre.....	13
2.2.5 Faune aquatique.....	14
2.2.6 Écosystèmes forestiers exceptionnels	15
2.2.7 Zones de conservation	15
2.2.7.1 Réserve nationale de faune	15
2.2.7.2 Refuge d'oiseaux migrateurs	15
2.2.7.3 Site RAMSAR	16
2.2.7.4 Zones importantes pour la conservation des oiseaux	17
2.3 Milieu humain.....	18
2.3.1 Occupation humaine du territoire	18
2.3.1.1 Les terres privées	18
2.3.1.2 Les terres publiques	20
2.3.1.3 Le port de mer de Gros-Cacouna	21
2.3.2 Importance symbolique pour la Première Nation Malécite de Viger	22
2.3.3 Sentiers de plein-air, infrastructures et équipements existants.....	23
2.3.3.1 Le secteur du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna	23

2.3.3.2	Le secteur des Passereaux	25
2.3.3.3	Le secteur des Roitelets	26
2.3.3.4	Le secteur du quai de L'Isle-Verte.....	27
2.3.3.5	La Route Verte (piste cyclable)	28
2.3.3.6	La Route bleue du sud de l'estuaire (sentier maritime)	28
2.4	Forces et enjeux de développement du projet	29
2.4.1	Les forces du projet.....	29
2.4.2	Les enjeux de développement du projet	30
3.	Plan d'aménagement du territoire	31
3.1	Vision de développement.....	31
3.2	Description du plan d'aménagement et des produits touristiques	32
3.2.1	Pôles d'accueil principaux	32
3.2.2	Réseau de sentiers et signalisation	33
3.2.3	Services d'hébergement.....	34
3.2.4	Principales activités d'interprétation	36
3.2.5	Principales activités récréotouristiques	39
3.3	Description du plan de conservation.....	41
3.3.1	Objectifs de conservation.....	41
3.3.2	Mesures de conservation en cours et envisagées	42
3.3.3	Règlements visant la conservation du parc côtier	43
3.4	Affectations du territoire.....	44
4.	Gestion	46
4.1	Structure légale et organisationnelle	46
4.2	Stratégie de gestion.....	47
4.3	Stratégie de marketing	47
4.3.1	Positionnement	47
4.3.2	Nom et image	49
4.3.3	Activités de marketing.....	49
4.4	Financement du projet	50
5.	Plan d'action	51
6.	Conclusion	52

1. Contexte de réalisation

1.1 Historique du développement



Le corridor côtier Cacouna – L’Isle-Verte recèle des trésors naturels inestimables qu’il est primordial de mettre en valeur et de protéger. Ce secteur comprend entre autres la Réserve nationale de faune (RNF) de la baie de L’Isle-Verte, le Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna ainsi que des terres publiques intramunicipales (TPI) sous la gestion de la MRC de Rivière-du-Loup qui sont localisées sur le chemin de la rivière des Vases à Cacouna. Plusieurs partenaires sont actuellement impliqués dans la gestion et la mise en valeur de ce territoire, mais de façon non concertée. Une réflexion par divers intervenants a été amorcée

de façon à mettre en valeur ce territoire à fort potentiel touristique pour contribuer à l’économie de la région, tout en garantissant l’intégrité écologique de ce territoire pour lequel des objectifs pertinents de conservation ont été mis de l’avant.

En 2010, un premier mandat a été confié à la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent consistant à formuler des orientations de mise en valeur des TPI. Après avoir effectué un diagnostic du territoire, le résultat de cette démarche a conclu que l’orientation de développement qui favoriserait le plus la mise en valeur des TPI sur le chemin de la rivière des Vases serait la création d’un parc naturel intégré aux autres infrastructures récréotouristiques du secteur. Les parcs régionaux ne découlent pas de l’État, mais bien d’une volonté du milieu de mettre en valeur et de protéger des sites reconnus comme étant remarquables. Leur capacité à protéger la nature réside surtout dans la participation volontaire des intervenants impliqués dans leur gestion à s’engager, par la concertation, à respecter les objectifs définis dans une entente dont ils sont les signataires. Pour faire respecter l’entente, l’action d’un parc régional relève en effet prioritairement de l’information, de l’animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale du territoire des personnes y vivant, y travaillant, s’y implantant ou y passant, dans l’objectif de modifier leurs comportements.

À la suite du dépôt du document de travail rédigé par la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent et intitulé « Orientations de mise en valeur des terres publiques intramunicipales du chemin de la rivière des Vases à Cacouna », la MRC de Rivière-du-Loup a adopté une résolution pour évaluer la possibilité de créer un parc régional à l’échelle de la MRC de Rivière-du-Loup. De nombreuses discussions entre intervenants ramènent le territoire envisagé pour la création du parc au corridor côtier Cacouna – L’Isle-Verte afin de permettre la création d’un produit touristique mieux défini à des proportions plus réduites, à l’image plus forte, tout en proposant à la population une plus grande cohérence entre les projets en cours sur le territoire.

1.2 Objectifs du parc côtier

Le projet du « Parc côtier Kistotuk » découle d'une volonté de la MRC de Rivière-du-Loup de mettre en valeur le corridor côtier des municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte et d'offrir à ses citoyens une meilleure qualité de vie et, du même coup, générer des retombées touristiques en développant l'offre et les infrastructures des terres sous sa juridiction. Après diverses discussions des membres du comité de travail, il a été décidé en novembre 2011 qu'il serait inutile de réaliser tout le lourd processus de reconnaissance officielle des TPI comme parc régional en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Une reconnaissance symbolique officielle a plutôt été faite par la MRC de Rivière-du-Loup, se traduisant par un engagement politique au projet par le biais d'une résolution adoptée en janvier 2012.

Les principaux objectifs de développement régionaux et municipaux du projet sont les suivants :

1. Offrir aux citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup une meilleure qualité de vie en répondant aux besoins spécifiques du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés.
2. Générer des retombées économiques aux municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte ainsi qu'à l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup en apportant un nouvel afflux touristique par le développement d'un produit touristique d'appel qui proposera divers services d'accueil, d'interprétation, d'hébergement et de récréotourisme.
3. Favoriser la mise en valeur, sur une base permanente, d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources qu'ils supportent, qu'elles soient forestières, aquatiques, fauniques, agricoles, minérales ou autres.
4. Harmoniser et renforcer les règles d'utilisation du territoire et de conservation afin de maintenir à la fois la diversité des écosystèmes naturels, les qualités paysagères et la quiétude des lieux.

Au premier abord, l'utilisation de l'étiquette « Parc côtier Kiskotuk » est en très grande partie une question d'image et de marketing.

L'exercice à réaliser est de restructurer les éléments déjà en place, en y ajoutant certains éléments manquants et en leur donnant une nouvelle image unifiée et cohérente qui constituera un produit à valeur ajoutée.

1.3 Démarche de création du parc côtier

Afin de permettre au projet d'évoluer, un comité de travail a été formé en 2011. En voici les intervenants :

1. **MRC de Rivière-du-Loup** (gestionnaire des TPI et responsable de l'aménagement du territoire)
2. **Municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte** (maires)
3. **Première Nation Malécite de Viger** (organisme impliqué dans la mise en valeur et l'interprétation du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna)
4. **Corporation PARC Bas-Saint-Laurent** (coordonnateur du projet du parc côtier et gestionnaire de la Réserve nationale de faune (RNF) de la baie de L'Isle-Verte)

Le **Service canadien de la faune (SCF)**, sans faire partie officiellement du comité, est tenu régulièrement informé des développements concernant le projet et le perçoit de façon très positive.

À partir de juin 2011, des rencontres du comité de travail ont permis de faire progresser le projet et de le définir suffisamment afin de permettre la rédaction du présent document. Voici les grandes étapes de réalisation qui ont été franchies jusqu'à maintenant :

1. Élaboration d'un plan d'action pour la réalisation du projet
2. Définition du territoire et de l'image identitaire du parc côtier
3. Réalisation de rencontres individuelles avec les principaux intervenants interpellés par le projet afin de recueillir leurs idées, incluant une présentation au conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup en janvier 2012
4. Rédaction d'un document présentant les grandes orientations de développement et de mise en valeur envisagées
5. Présentation du projet aux propriétaires de terrains situés à l'intérieur des limites du parc en février 2012 pour recueillir leurs commentaires et répondre à leurs questions.

En parallèle de toutes ces démarches, la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec le Réseau d'observation de mammifères marins, a entamé divers travaux en 2011 pour mettre en valeur et conserver le corridor côtier Cacouna – L'Isle-Verte. Au printemps 2012, grâce à un financement du Programme Interactions communautaires découlant du Plan Saint-Laurent, quelques travaux d'aménagements fauniques visant à créer des superficies en eau supplémentaires pour favoriser l'habitat de la sauvagine ont été réalisés dans les secteurs de Cacouna et le seront à l'hiver 2012 dans le marais L'Isle-Verte. Il s'agit essentiellement de réaliser des seuils en enrochement sur des canaux de drainage et des aboiteaux ainsi que d'installer des plates-formes de nidification et de repos pour la faune aviaire sur l'étang de la Montagne à Cacouna. Une étude a également été réalisée afin d'évaluer la possibilité de créer un réseau de marais aménagé pour l'observation de la faune aviaire dans le secteur au sud de l'étang de la Montagne dans le secteur du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna. Les résultats de celle-ci ayant été favorables au projet, les demandes d'autorisation environnementale pour la réalisation des travaux envisagés sont en cours.

De plus, un financement de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et de la Fondation de la faune du Québec permet également le développement d'un réseau de signalisation et d'accueil ainsi que de panneaux d'interprétation à l'échelle du parc côtier. Divers outils d'interprétation, dont un guide de découverte et un guide d'intendance destiné aux divers usagers du parc côtier, seront également développés grâce au financement reçu. Ces nouveaux produits seront inaugurés à l'automne 2012. En tout, ce sont près de 225 000 \$ qui ont été investis à ce jour pour mettre en valeur et conserver le corridor côtier Cacouna – L'Isle-Verte.

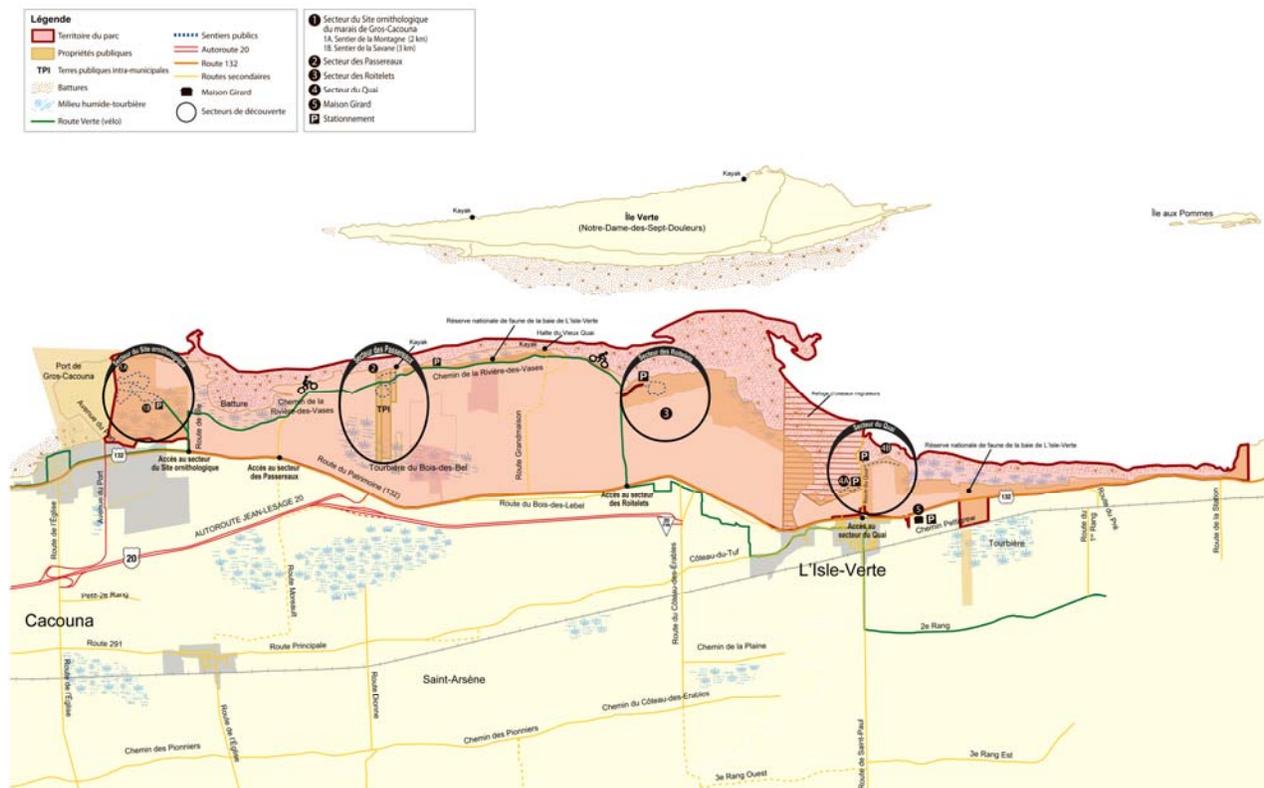
Le présent plan d'aménagement et de gestion du territoire permet de présenter la vision d'ensemble du projet du comité de travail à la population ainsi qu'aux différents acteurs du milieu interpellés par ce dernier. La prochaine étape sera de rédiger le plan d'affaires du projet permettant d'en chiffrer les différentes étapes de réalisation ainsi que de définir la gestion courante du parc une fois mis en place.



2. Potentiels et contraintes de développement

2.1 Localisation et description générale du territoire du parc

Le parc côtier Kiskotuk s'étend le long du littoral des municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte sur une distance de 20 km, dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Il borde donc l'estuaire maritime du Saint-Laurent. Le territoire se découpe en quatre différents secteurs de découverte et de services accessibles à partir de la route 132, soit ceux du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna et des Passereaux, situés dans la municipalité de Cacouna, ainsi que ceux des Roitelets et du quai de L'Isle-Verte, situés quant à eux dans la municipalité de L'Isle-Verte. Son extrémité ouest débute immédiatement après la délimitation est du port de mer de Gros-Cacouna et se termine à son extrême est avec le centre d'interprétation de la maison Girard, appartenant à la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte, propriété du Service canadien de la faune d'Environnement Canada. La route 132 définit sa limite sud alors que sa limite nord est définie par la zone de battures.



Carte 1 : Territoire envisagé pour la création du Parc côtier Kiskotuk

2.1.1. LE SECTEUR DU SITE ORNITHOLOGIQUE DU MARAIS DE GROS-CACOUNA



Ce secteur est situé à l'extrême ouest du territoire du parc côtier, dans la municipalité de Cacouna. Il couvre près de 200 hectares, incluant une partie de la presqu'île adjacente au port de Gros-Cacouna. Il offre près de 4 km de sentiers au total. Les sentiers de la Montagne (1A) et de la Savane (1B) sont inclus dans le territoire du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna. Le site ornithologique ne fait pas partie de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte. Toutefois, il est géré par le Service Canadien de la faune d'Environnement Canada qui en confie

l'entretien à la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent pour son entretien. Le Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna est classé comme le troisième meilleur endroit pour l'observation des oiseaux au Québec. Ce site d'exception, tout comme l'est une bonne partie du territoire du parc côtier, a été désigné Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), une initiative de conservation internationale gérée par Nature Canada.

2.1.2. LE SECTEUR DES PASSEREAUX



Ce secteur, en bordure du Saint-Laurent, est situé sur des terres publiques intramunicipales (TPI), c'est-à-dire des terres du domaine de l'État qui se trouvent à l'intérieur des territoires municipalisés de la MRC de Rivière-du-Loup et qui sont sous la gestion de celle-ci. Le sentier des Passereaux, faisant partie de la municipalité de Cacouna, est accessible à partir du chemin de la Rivière-des-Vases. Magnifique sentier d'une longueur totale de 2,5 km avec possibilité d'une boucle plus courte, il est facile à marcher pour une

famille et offre un panorama incomparable sur la région. Sa principale caractéristique est la diversité des milieux rencontrés, passant des milieux forestiers, aux montagnes, au marais et à la tourbière. En débutant le sentier, les randonneurs sont amenés à visiter une magnifique forêt de conifères qui abouti sur deux belvédères. Ceux-ci, offrant un panorama très semblable, permettent d'admirer les beautés du site, la proximité du fleuve, la vue surplombant le marais salé et l'extrémité ouest de l'île Verte. En se dirigeant vers le Saint-Laurent, le sentier quitte inopinément la forêt pour déboucher dans le marais. Des sentiers de bois et des belvédères y ont été aménagés afin de permettre aux visiteurs d'apprécier la faune et la flore environnante, sans la perturber. Il s'agit d'un site parfait pour développer un camping rustique.

Entre les secteurs des Passereaux et des Roitelets, le Vieux Quai fait office d'aire de repos offrant une fenêtre sur le Saint-Laurent et un point de vue sur les magnifiques couchers de soleil. Des panneaux d'interprétation dévoilent le côté historique des lieux, de même que l'occupation et l'utilisation du territoire par l'Homme au fil du temps.

2.1.3. LE SECTEUR DES ROITELETS



Ce secteur, situé dans la municipalité de L'Isle-Verte, est accessible directement à partir de celui des Passereaux. Un sentier de niveau facile de 1,4 kilomètre le parcourt. Un stationnement a été aménagé. Le chemin se rendant au sentier est entouré de part et d'autre de champs agricoles. Ces champs appartiennent au Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada, mais sont entretenus et exploités par un propriétaire privé qui a une entente avec le SCF et qui doit respecter certaines techniques d'agriculture

très précises pour conserver ses droits. La conservation des « parcelles agricoles » dans cette partie de la RNFBIIV est très bénéfique, car elle permet de conserver une diversité de faune aviaire. Le sentier traverse un boisé de conifères sur une petite colline avant de longer un étang d'eau douce aménagé par Canards Illimités Canada. Un belvédère permet aux visiteurs d'apprécier pleinement l'envergure et l'importance des aménagements réalisés. Au retour, le sentier guide les randonneurs à proximité du marais salé et du Saint-Laurent.

2.1.4. LE SECTEUR DU QUAI DE L'ISLE-VERTE



Dans le secteur de la route du Quai, accessible en plein cœur du village de L'Isle-Verte à partir de la route 132, deux sentiers se présentent aux visiteurs : le sentier de la Spartine (4A) et le sentier de la Digue (4B). Permettant de découvrir deux différents aspects des marais salants, ces sentiers de courtes distances sont intéressants à marcher afin de mieux connaître ces milieux humides. D'une longueur totale de 0,8 km, le sentier de la Spartine permet de découvrir le marais salé à spartines et les marelles. À partir du belvédère

d'observation, il est possible d'avoir une vue d'ensemble du marais et de l'embouchure de la rivière Verte, où l'on retrouve une zone désignée comme refuge d'oiseaux migrateurs (ROM). Du côté est de la route du quai, d'une longueur totale de 1 km, le sentier de la Digue permet de découvrir le marais en marchant sur une digue construite dans les années 1950, aussi appelée un aboiteau. Ce sentier qui longe le Saint-Laurent permet également d'apprécier le littoral, sa faune et sa flore. Un parcours d'interprétation d'environ une heure est proposé aux visiteurs en haute saison touristique.

2.1.5. LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE LA MAISON GIRARD

La maison Girard, propriété du Service canadien de la faune d'Environnement Canada, est un poste d'accueil situé à l'extrémité est du parc côtier Kiskotuk. Elle est accessible à partir de la route 132, à L'Isle-Verte. Elle propose aux visiteurs deux expositions permanentes. La première vulgarise l'écosystème complexe des marais salés en y expliquant son fonctionnement, ses rôles, l'importance de les préserver, de même que sa flore et sa faune caractéristiques. La seconde exposition aborde les tourbières. Une salle multifonctionnelle permet à des photographes d'exposer leurs œuvres ainsi qu'à présenter des courts-métrages et des animations.



2.1.6. L'ÎLE VERTE



L'île Verte, qui ne fait pas partie intégrante du parc côtier Kiskotuk, constitue toutefois une partie importante de son paysage et sera donc intégrée dans le développement des activités interprétatives et récréatives du parc. Elle est située à la hauteur des municipalités de L'Isle-Verte et de Cacouna, du côté sud du fleuve. Elle mesure 13 km de long et de forme relativement étroite avec seulement 1,5 km de largeur. Elle se

trouve à 2 km de la côte. Cette île a été pour la première fois colonisée par des Blancs en 1764 et est devenue la terre d'accueil du tout premier phare du Saint-Laurent en 1809. En 1911, la population de l'île a atteint son apogée avec ses 365 habitants répartis en 45 familles. Dès ce moment, les événements se sont bousculés. D'abord avec l'avènement de l'électricité sur l'île en 1953, puis par le départ du tout dernier gardien du phare en 1972 à la suite de son automatisé en 1969, par l'incendie de l'église et par l'exode des habitants vers les villages et les villes du Québec. Aujourd'hui, cette île n'a pas le même visage qu'il y a 100 ans. En effet, l'île ne compte plus que 45 habitants et ne propose à peu près aucun service à part de l'hébergement et de la restauration. De même, il n'y a plus d'école ni d'église depuis son incendie en 1974. Aucun pont ne rejoint l'île au continent, sauf celui de glace en hiver. Toutefois, des gens y vivent, attachés à leur île, à son patrimoine et à son histoire. Le phare de l'île Verte, toujours érigé, peut être visité suivant le circuit patrimonial de l'île. Pour traverser à l'île Verte en hiver, les résidents utilisent le pont de glace ou l'hélicoptère. En été, un traversier est nécessaire. Un chaland était utilisé jusqu'en 1990, moment où le premier bateau-passeur, *La Richardière*, a été mis en place. Aujourd'hui, un bateau-taxi peut également être utilisé pour les piétons et les cyclistes. L'ensemble du territoire de l'île est de tenure privée.

2.2 Milieu naturel

Les beautés exceptionnelles du milieu naturel qui compose le parc côtier Kiskotuk font partie intégrante des raisons qui ont stimulé la MRC de Rivière-du-Loup à vouloir mettre en valeur le corridor côtier de Cacouna et de L'Isle-Verte afin que ses citoyens et ses visiteurs puissent en profiter pleinement. Compte tenu de leur particularité, de leur abondance et de leur biodiversité, les différents espaces et milieux du parc côtier Kiskotuk seront ci-après décrits en sections distinctes pour en saisir toute leur richesse et leur importance.

2.2.1. GÉOLOGIE, GÉOMORPHOLOGIE ET TOPOGRAPHIE

À l'ouest du parc se trouve le marais de Gros-Cacouna, protégé des intempéries du Saint-Laurent par la montagne du même nom (photo ci-contre). Formée par le plissement de la croûte terrestre il y a plusieurs millions d'années, cette montagne se compose d'un mélange de roche sédimentaire très friable et de roche plus dure composée de quartzite. Au fil des années, cette composition friable a été érodée en raison de la pluie, du vent, de la mer et des glaciers, ne laissant sur place que la roche dure sous forme de crêtes rocheuses. Ce type de formation géologique est très caractéristique de la région immédiate. Les géologues ont donné à ces collines le nom de *Monadnock*.



Terrain parfois accidenté, parfois plutôt plat, le marais de Gros-Cacouna est typiquement un marais salé caractéristique où l'eau salée du Saint-Laurent pénètre dans le milieu lors des marées montantes. Dans le secteur, plusieurs petits étangs se sont formés à la suite des travaux de construction du port de Gros-Cacouna dans les années 1960. En effet, des travaux de creusage, de dynamitage et de remblai ont partiellement modifié le territoire naturel du marais salé pour laisser en place une mosaïque d'habitats exceptionnels pour la faune et la flore.

En se dirigeant vers l'est, le territoire s'aplanit en bordure du Saint-Laurent pour demeurer tout près du niveau de la mer jusqu'à la limite orientale du parc. Plutôt composé de sols meubles, les marais salés représentent une importante partie de ce territoire. Dernier plateau composant les Basses-terres du Saint-Laurent, le territoire repose sur une plate-forme de roches sédimentaires comblée par des dépôts marins provenant de l'ancienne mer de Goldthwait, des dépôts glaciaires et des tourbières.

Les marais sont criblés de marelles, probablement créées lors du retrait des glaces au printemps. Il s'agit ici du plus important marais à spartines du Québec méridional.

Vers l'intérieur des terres, toujours dans le territoire du parc côtier Kiskotuk, les petits butons correspondent toujours aux *Monadnocks* et sont bordés de tourbières, lieu privilégié pour une flore et une faune très caractéristiques.

En raison de la richesse exceptionnelle des sols due à l'ancienne mer de Champlain, du climat qui y règne et de la topographie relativement plane, l'agriculture est une activité de choix très présente sur le territoire du parc côtier Kiskotuk. Tandis que certains champs ont conservé cette vocation, d'autres ont été abandonnés et laissent place à la nature qui reprend ses droits. Certains champs sont situés sur des terres appartenant aujourd'hui au Service canadien de la faune d'Environnement Canada, ce qui fait en sorte que l'agriculture qui y est pratiquée doit respecter des normes environnementales très strictes.

2.2.2. HYDROGRAPHIE



Le parc côtier Kiskotuk est sillonné par de petits cours d'eau sans grande importance en termes de taille et de débit. C'est le cas de la rivière Verte (photo ci-contre) qui traverse le territoire près de la municipalité de L'Isle Verte. Elle débouche dans le Saint-Laurent en formant une anse du même nom. Un autre cours d'eau du nom de la rivière des Vases se trouve un peu à l'ouest de L'Isle Verte. Historiquement, cette rivière servait à accueillir le chaland, ancien traversier qui reliait le village de L'Isle Verte à l'île Verte, située juste en face au large.

Dû à la vocation principalement agricole du territoire, de nombreuses rigoles ont été construites, aménagées, détruites et reconstruites afin de satisfaire aux exigences de chacune des époques. Aujourd'hui, la grande majorité de ces rigoles ont une grande utilité pour la faune et la flore et ont perdu leur première raison d'être ayant trait à l'agriculture.

De plus, le parc côtier Kiskotuk est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, celui-ci constituant donc un élément majeur du paysage du parc et de son identité. Prenant sa source dans les Grands-Lacs, le Saint-Laurent est un fleuve qui devient un grand estuaire à la hauteur de l'île d'Orléans. L'estuaire du Saint-Laurent est situé en aval du fleuve Saint-Laurent et en amont du golfe du Saint-Laurent. Il désigne l'endroit où se mélangent les eaux douces et salées entre le fleuve et le golfe. L'estuaire du Saint-Laurent débute au lac Saint-Pierre et se termine à l'élargissement des rives, à la hauteur de Pointe-des-Monts. Il est divisé en trois sections : l'estuaire fluvial du Lac St-Pierre à l'île d'Orléans, l'estuaire moyen jusqu'au Saguenay et l'estuaire maritime jusqu'à Pointe-des-Monts. Le parc côtier Kiskotuk borde la portion du Saint-Laurent appelée l'estuaire maritime. L'estuaire maritime du Saint-Laurent est un plan d'eau profond de plus de 300 mètres qui reçoit en surface les eaux douces du fleuve Saint-Laurent et des grandes rivières du bouclier canadien et, en profondeur, les eaux glaciales et salées du golfe du Saint-Laurent. Le mélange de ces deux masses d'eau au large de Tadoussac confère à l'estuaire maritime des caractéristiques qui le distinguent des autres tronçons du Saint-Laurent : des eaux de surface riches en éléments nutritifs pendant tout l'été et des remontées d'eaux profondes et froides favorisant la formation de bancs de krill consommés par les grandes baleines à fanons. On y rencontre la population de bélugas (*Delphinapterus leucas*) la plus méridionale au monde, soit celle de l'estuaire du Saint-Laurent.

2.2.3. VÉGÉTATION

En bordure du Saint-Laurent, la végétation dominante correspond à celle des marais salés à spartines. Le parc côtier Kiskotuk protège l'un des plus grands derniers marais à spartines de l'estuaire du Saint-Laurent. On nomme ainsi ce marais en raison de la dominance d'un type de plante dans la zone intertidale, soit la spartine. Il est possible de diviser en deux parties les marais salés selon la proximité de la source d'eau, soit le haut et le bas marais, chacune accueillant des communautés végétales différentes. Dans le bas, on retrouve une prédominance de spartine alterniflore (*Spartina alterniflora*) (photo ci-contre), où elle forme des peuplements monospécifiques. C'est une plante robuste formant des touffes denses faisant 40 à 50 cm de haut au stade feuillu. Il s'agit d'une espèce pouvant tolérer sans problème l'immersion complète quotidienne. Elle supporte le mieux la forte salinité de l'eau de mer. À la bordure terrestre du marais que l'on nomme le haut marais, les inondations d'eau salée sont moins fréquentes, car le niveau du sol est plus élevé. Cela permet l'installation de la plante caractéristique de ce secteur du marais qu'est la spartine étalée (*Spartina patens*) aux couleurs bourgognes, formant davantage de grands prés, et de plantes accompagnatrices typiques. Au Québec, cette plante est réputée pour pousser dans les prairies saumâtres aspergées occasionnellement par l'eau salée. Le parc côtier Kiskotuk correspond à sa limite occidentale de distribution sur le territoire québécois puisqu'on commence à l'observer du Kamouraska en se dirigeant vers l'est. On retrouve finalement encore plus loin de la mer la spartine pectinée (*Spartina pectinata*), longue et flexible sous l'action des vents, accompagné du carex paleacea, deux espèces qui offrent peu de tolérance au sel. Le marais à spartines est colonisé par une végétation vasculaire relativement diversifiée puisqu'il abrite au-delà d'une quarantaine d'espèces vasculaires. Les autres plantes typiques des marais que l'on retrouve à l'intérieur du territoire du parc sont le jonc, la lavande de mer (*Limonium vulgare*), la salicorne d'Europe (*Salicornia europaea*), le glauc maritime (*Glaux maritima*), le Troscart maritime (*Triglochin maritima*), la verge d'or toujours verte (*Solidago sempervirens*) et la laitue de mer (*Ulva lactuca*).



Une autre plante caractéristique qu'il est possible d'observer un peu partout le long du littoral du parc côtier Kiskotuk est la zostère marine (*Zostera marina*), communément appelée la mousse de mer (photo ci-contre). Elle prend la forme d'épaisses couches d'algues séchées de couleur brune, grisâtre ou noirâtre. À l'origine, cette plante est une herbacée, généralement vivace à feuilles en forme de rubans de 20 à 120 cm de long et de 0,5 à 1,5 cm de large selon les espèces. Sa couleur est alors verte brillante. Dans le Saint-Laurent, cette plante forme ce que l'on appelle des *herbiers*, c'est-à-dire de grandes étendues d'herbes. Dans la RNF de la baie de L'Isle-Verte, on la retrouve en très grande quantité un peu plus au large, sur les battures de l'île Ronde (île située entre l'île Verte et la municipalité de L'Isle-Verte), identifiées comme étant un milieu très favorable à sa croissance. La mousse de mer porte

également le nom de « mousse de bernaches » pour la simple raison que les bernaches se nourrissent de ses racines. La mousse de mer a connu une longue histoire houleuse dans la région de L'Isle-Verte. Elle est apparue vers 1883, s'est propagée pour ensuite disparaître vers 1933, presque décimée par une épidémie. Les Bernaches cravants, qui s'en nourrissent, ont également contracté la maladie et sont décédées en grand nombre. Après coup, la zostère a recommencé à s'établir avec une progression très lente.



Près des étangs d'eau douce qui parsèment le territoire du parc côtier Kiskotuk, notamment dans les secteurs du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna (photo ci-contre) et des Roitelets, on retrouve beaucoup de typhas (quenouilles), mais aussi des plantes aquatiques submergées comme *Ceratium demersum*, Bident de beck. Il y a aussi des plantes aquatiques flottantes : lenticule mineur, renouée sp, potamot émergé, rubannier flottant ou à gros fruits et autres plantes aquatiques ; *Eleocharis acicularis*, des joncs, des scirpes et quelques autre graminées. Dans les parties non-

inondées, ce sont des framboisiers, de la spirée, des épilobes à feuilles étroites, puis du saule et de l'aulne qui sont présents entre autres dans le secteur des Roitelets.

En s'éloignant vers le sud, vers les élévations rocheuses, la domination végétale appartient à l'épinette noire (*Picea mariana*). Au pied des montagnes se trouve une végétation mixte et plus on évolue dans la montagne, plus la végétation change pour laisser place aux conifères de petite taille et aux lichens. On y observe alors de l'épinette noire, du sapin baumier (*Abies balsamea*), du pin gris (*Pinus banksiana*), du pin rouge (*Pinus resinosa*) et du pin blanc (*Pinus strobus*) ainsi que des éricacées comme le kalmia, le thé du Labrador (*Rhododendron groenlandicum*), le bleuet et des mousses. Leur grande exposition aux vents dominants et les conditions climatiques rigoureuses expliquent que la végétation prend soudainement des allures de milieu subarctique.



De l'autre côté des collines, on retrouve des tourbières et des pessières, étendues forestières principalement caractérisées par la présence abondante d'épinettes noires. Quant aux tourbières, elles se définissent comme étant un milieu humide se caractérisant par un sol saturé en eau et en matières organiques très peu décomposées. Une végétation particulière croît dans ces milieux : mousses, sphaignes, conifères de petite taille et autres plantes caractéristiques dont les droséras et les sarracénies, qui sont des plantes carnivores. Les tourbières sont des milieux humides d'importance dans la région puisqu'elles ont été exploitées pour en extraire la tourbe à des fins horticoles. En effet, la région est au premier rang des régions productrices de tourbe au Québec, générant environ 45 % de la production provinciale (réf. ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Région du Bas-Saint-Laurent, 2012). Compte tenu que les tourbières prennent de 2 000 à 5 000 ans à se former pour devenir mature, il importe de les exploiter consciencieusement et de mettre en œuvre des plans de rétablissement afin de ne pas compromettre la présence de ces écosystèmes uniques et si fragiles.

2.2.4. FAUNE TERRESTRE

La grande diversité d'habitats qui règne dans le parc côtier Kiskotuk permet à une abondante faune terrestre d'y vivre, soit à l'année ou de façon passagère en période de migration. Les oiseaux, qu'ils soient aquatiques ou terrestre, sont les utilisateurs les plus visibles sur le territoire.



Le site s'avère une importante halte migratoire pour la Grande Oie des neiges (*Chen caerulescens*) et la Bernache du Canada (*Branta canadensis*) avec jusqu'à 27 000 individus y étant présents au printemps et à l'automne. Durant la même période, on peut également y observer plus de 4 000 Canards noirs (*Anas rubripes*) (photo ci-contre), ce qui représente environ 4 % de la population de l'Atlantique pour cette espèce. Des recensements plus

anciens de Canards noirs font état de 501 oisillons en 1968, de 386 oisillons en 1969 et de 167 couvées en 1970. Les marelles jouent un rôle important dans l'alimentation et la reproduction du Canard noir et ces étangs sont aussi utilisés par plusieurs autres espèces de canards pour l'élevage des couvées. Parmi les autres espèces qui fréquentent ce secteur durant leurs migrations, on note la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le Canard pilet (*Anas acuta*) et l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*) ainsi que des macreuses, des goélands et des cormorans.

Le territoire du parc côtier Kiskotuk attire un grand nombre d'espèces d'oiseaux tout au cours de l'année. La liste des oiseaux de la Réserve nationale de faune faisant mention de plus de 260 espèces, parmi lesquelles figurent des espèces rares comme le Canard siffleur (*Anas penelope*), le Râle élégant (*Rallus elegans*), la Mouette atricille (*Larus atricilla*), la Chouette épervière (*Surnia ulula*), le Troglodyte des marais (*Cistothorus palustris*) et le Phalarope de Wilson (*Steganopus tricolor*).

Plusieurs espèces d'oiseaux limicoles fréquentent le secteur telles que le Grand héron (*Ardea herodias*), le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), le Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*), le Pluvier semi palmé (*Charadrius semipalmatus*), le Pluvier kildir (*Charadrius vociferus*), le Grand chevalier (*Tringa melanoleuca*), le Petit chevalier (*Tringa flavipes*), le Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*), la Barge hudsonienne (*Limosa haemastica*), le Tourne-pierre à collier (*Arenaria interpres*), le Bécasseau semi palmé (*Calidris pusilla*), le Bécasseau minuscule (*Calidris minutilla*), le Bécasseau à poitrine cendrée (*Calidris melanotos*), la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), la Bécasse d'Amérique (*Scolopax minor*), le Goéland à bec cerclé (*Larus delawarensis*), le Goéland argenté (*Larus argentatus*) et le Goéland marin (*Larus marinus*).

Le nom du secteur des Passereaux tient son origine de l'abondance de passereaux que l'on peut apercevoir à cet endroit. Le nom générique « *passereaux* » fait référence à l'ordre des Passériformes qui regroupe plus de 6 000 espèces, soit plus de la moitié de la faune aviaire mondiale. Parmi ces espèces, mentionnons les parulines, les bruants, les mésanges, les hirondelles, les roitelets, les merles, les chardonnerets, les moineaux, les tourterelles, les corbeaux, les grives et les alouettes, pour ne nommer que ceux-là. Il en est de même pour le nom donné au secteur des Roitelets, qui

provient d'un minuscule oiseau chanteur qui appartient à la famille des passereaux. Deux espèces de roitelets sont présentes au parc côtier Kiskotuk. Il s'agit du Roitelet à couronne doré (*Regulus satrapa*) et du Roitelet à couronne rubis (*Regulus calendula*). Ils se distinguent par la couleur présente sur le dessus de leur tête.

Au moins trois espèces d'oiseaux en péril fréquenteraient le secteur. Ce sont le Râle jaune (*Coturnicops noveboracensis*), le Bruant de Nelson (*Ammodramus nelsoni*) et le Hibou des marais (*Asio flammeus*) (photo ci-contre). La dégradation et la disparition d'habitats propices à leur survie est certainement un facteur déterminant. Pour le Râle jaune, par exemple, la perte de près de 50 % de son aire de nidification additionnée à la raréfaction de ses habitats d'hivernage, le long des côtes est américaines, ont contribué à son déclin. Le Bruant de Nelson et le Hibou des marais, quant à eux, subissent les contrecoups de l'intensification de l'agriculture, notamment en raison de l'assèchement par drainage et du remblayage systématique des milieux humides dont ils dépendent. Ces deux espèces nichent dans la partie haute des marais, qui est plus facile à endiguer et à drainer.



En plus de la faune aviaire, les marais à spartines sont fréquentés par une quinzaine d'espèces de mammifères, entre autres, le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), le rat musqué (*Ondatra zibethicus*), la marmotte commune (*Marmota monax*), le raton laveur (*Procyon lotor*) ou le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) peuvent être aperçus se déplaçant discrètement d'un refuge à l'autre. Aussi, le porc-épic d'Amérique (*Erethizon dorsatum*) et l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) peuvent être observés. Les prédateurs sont quant à eux représentés par le renard roux (*Vulpes vulpes*), le vison d'Amérique (*Neovison vison*) et le coyote (*Canis latrans*).

2.2.5. FAUNE AQUATIQUE

Même si plus difficile à observer que la faune terrestre, les milieux aquatiques présents dans le parc côtier ou dans les zones limitrophes recèlent plein de vie. Sous la surface tranquille des eaux se cachent plusieurs espèces de poissons vivant dans les milieux d'eau salée. Parmi les poissons les plus souvent dénombrés, notons l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) et le poulamon atlantique (*Microgadus tomcod*). Les mares et les marelles sont colonisées par trois espèces d'épinoches qui font le délice des hérons, soit l'épinoche à neuf épines (*Pungitius pungitius*), l'épinoche à trois épines (*Gasterosteus aculeatus*) et l'épinoche tachetée (*Gasterosteus wheatlandi*). Les jeunes stades de l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*) abondent dans les captures de fin d'été et d'automne. Les autres espèces qui fréquentent la zone intertidale sont l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), le hareng atlantique (*Clupea harengus*) et plusieurs autres. La faune sous-marine serait très diversifiée avec ses crabes, étoiles de mer, oursins verts, homards, anémones, etc.

Des mammifères marins sont également présents à proximité du parc. Mentionnons les observations de béluga (*Delphinapterus leucas*), de phoques communs (*Phoca vitulina*) et de phoques gris (*Halichoerus grypus*).

2.2.6. ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

Depuis 1996, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune caractérise et inventorie les territoires qui renferment des écosystèmes forestiers exceptionnels, et ce, dans le but de les protéger. Sur les terres du domaine de l'État, plus d'une centaine de sites sont en voie de bénéficier d'une protection légale. À cette fin, il s'est doté d'outils législatifs pour les protéger à long terme. En effet, depuis le 27 juin 2001 (décret 825-2001), la *Loi sur les forêts* permet de classer « écosystèmes forestiers exceptionnels » certains territoires qui présentent des caractéristiques particulières. Ces forêts sont alors protégées légalement contre toute activité susceptible de les modifier. Il existe trois catégories d'écosystèmes forestiers exceptionnels, soit les forêts rares, qui sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite (ex. : peuplements de pins rigides), les forêts anciennes, qui désignent les peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'Homme, qui n'ont subi aucune perturbation majeure récente et dans lesquels on trouve de très vieux arbres, et, finalement, les forêts refuges, qui abritent une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) menacée(s) ou vulnérable(s). Aucun système forestier exceptionnel n'a été identifié à l'intérieur des limites du parc côtier Kiskotuk.

2.2.7. ZONES DE CONSERVATION

Le parc côtier Kiskotuk est parsemé de territoires protégés qui visent à préserver son importance écologique et la grande diversité faunique qu'on y retrouve.

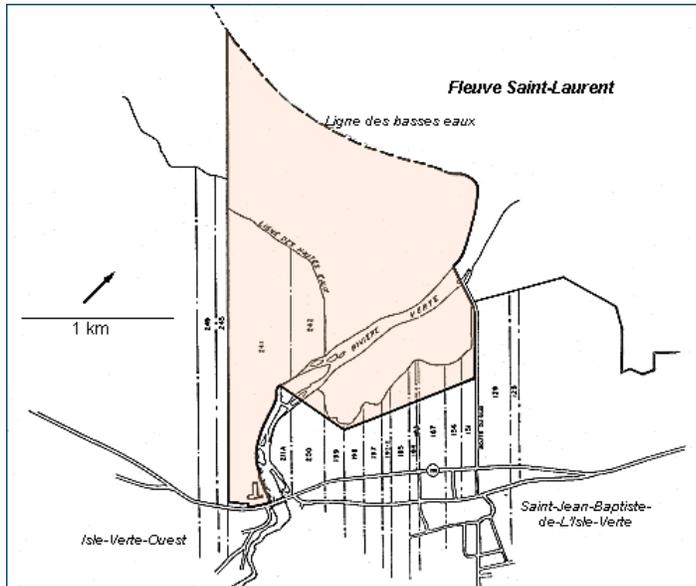
2.2.7.1. Réserve nationale de faune

La limite orientale du parc est marquée par les limites de la réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte occupant une superficie de 646 hectares. Nommée ainsi en 1980, ce territoire a été délimité par le gouvernement fédéral en vue de protéger un habitat spécial considéré comme essentiel à la survie de diverses espèces d'oiseaux migrateurs, d'animaux et de plantes du Canada. En particulier, cette réserve a été créée pour la protection du Canard noir puisque c'est l'endroit qui compte la plus grande densité de nids. Il s'agit également d'une halte importante pour diverses autres espèces d'oiseaux migrateurs. Administré par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada, le territoire est protégé en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. On dénombre au total 8 réserves nationales de faune au Québec.

2.2.7.2. Refuge d'oiseaux migrateurs

Les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) sont créés en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* (S.R.C., c.M-7). Bien que les territoires appartiennent au gouvernement du Québec, ils sont administrés par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada et ont pour but de protéger les oiseaux migrateurs et les lieux importants de rassemblement durant la migration et la reproduction. La réglementation interdit la chasse et l'exercice d'une activité nuisible aux oiseaux migrateurs, à leurs œufs, à leurs nids ou à leur habitat, à moins de détenir un permis délivré à ces fins. Par activité nuisible, on entend notamment toute forme d'exploitation des

ressources et d'occupation du sol. Les besoins de protection des oiseaux migrateurs peuvent conduire jusqu'à l'interdiction de l'accès aux refuges. Vingt-sept refuges d'oiseaux migrateurs sont qualifiés d'aires naturelles protégées au Québec. Ils ont des superficies très variables, allant de 0,17 à 113 km². Les ROM protègent plus de 11,2 millions d'hectares au Canada.



Une partie du parc côtier Kiskotuk est reconnu en tant que ROM (voir image ci-contre). Créé en 1986, le ROM de la baie de L'Isle-Verte couvre au total 303 hectares de superficie. Toute chasse est interdite dans le ROM alors que la chasse est permise à l'est de la route du quai. Les critères qui ont entraîné ce statut de protection sont la présence d'étendues herbeuses favorables à la nidification du Canard noir et du plus important marais à spartines du Québec méridional qui abrite près de 250 espèces d'oiseaux. À titre d'exemple, l'île Bonaventure et le rocher Percé sont un autre exemple de ROM au Québec. On y protège le Fou de Bassan

(*Morus bassanus*), le Petit Pingouin (*Alca torda*) et le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*).

2.2.7.3. Site RAMSAR

La Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte est également reconnue comme un site RAMSAR depuis le 27 mai 1987. La Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. La Convention de Ramsar est le seul traité mondial du domaine de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier et les pays membres de la Convention couvrent toutes les régions géographiques de la planète. La Convention a pour mission : « *La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier* ». Seuls trois autres sites au Québec sont désignés site RAMSAR, soit le cap Tourmente, le lac Saint-Pierre et le lac Saint-François.



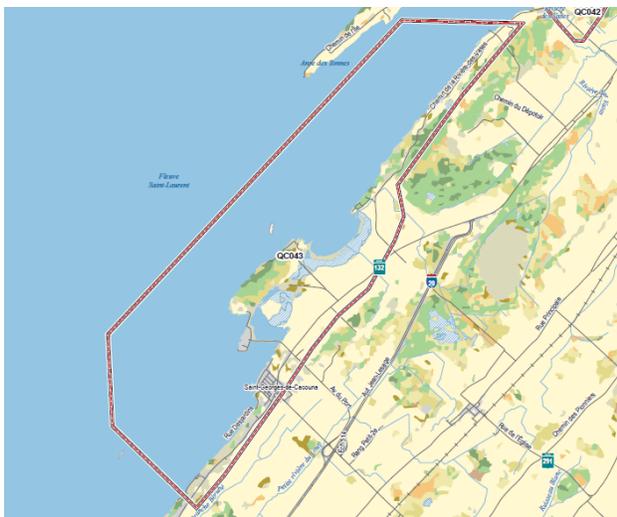
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
(Ramsar, Iran, 1971)

2.2.7.4. Zones importantes pour la conservation des oiseaux

Le programme *Zones importantes pour la conservation des oiseaux* (ZICO) a été lancé au Canada en 1996 par Nature Canada (www.naturecanada.ca) et Études d'Oiseaux Canada (www.birdscanada.org). On retrouve actuellement près de 600 ZICO dans le pays, dont près d'une centaine au Québec. C'est Nature Québec (www.naturequebec.org) qui est responsable du programme ZICO au Québec, depuis 2000. Une ZICO est un site qui fournit des habitats essentiels à une ou plusieurs espèces d'oiseaux pendant au moins une phase de leur cycle de vie. Les ZICO sont délimitées à l'aide de données sur les populations aviaires. Tous les partenaires du programme utilisent les mêmes critères normalisés pour identifier ces zones. Une ZICO n'est pas une aire protégée reconnue officiellement par le gouvernement. Aucun statut légal n'est rattaché à cette désignation. Les mesures de conservation sont, de ce fait, volontaires et choisies par les organisations locales qui la prennent en charge. La désignation ZICO ne limite pas le type d'activités réalisées sur un site. En effet, une grande variété d'activités peut y être pratiquée : observation de la faune, interprétation, activités de plein air, lieu de ressourcement, chasse, pêche, etc. Il existe deux ZICO sur le territoire du parc côtier Kiskotuk.

Il y a d'abord la ZICO du marais de Gros-Cacouna identifiée comme la ZICO QC043. Le site s'étend le long de la côte sur une distance de 10 km et comprend les vasières, qui peuvent atteindre jusqu'à 1 km de largeur, ainsi que la zone marine qui s'étire sur une distance de 2 km vers le large. Le site englobe également le rocher de Cacouna, l'île de Gros-Cacouna ainsi qu'une petite baie située à l'est de l'île. Parmi les autres éléments présents dans le site, on retrouve des champs cultivés, des digues et le port de Cacouna.

Il y a également la ZICO du marais de la baie de L'Isle-Verte identifiée comme la ZICO QC042. Elle est comprise à l'intérieur des limites de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte et comporte également une section protégée par le statut de Refuge d'oiseaux migrateurs. Mosaïque de terres humides, le site présente divers habitats : marais intertidaux composés de spartines (le plus grand ensemble du genre dans le sud du Québec), prairies salines, marécages côtiers pourvus d'aulnes et vaste étendue de marais façonnés par les glaces au printemps. Ces marais sont continuellement approvisionnés en eau douce grâce à la rivière Verte et des quelques ruisseaux situés à proximité.



2.3 Milieu humain

2.3.1. OCCUPATION HUMAINE DU TERRITOIRE

2.3.1.1. Les terres privées

L'une des particularités du parc côtier est son aspect humanisé. Son territoire est parsemé de propriétés privées appartenant à des particuliers ou encore à des entreprises. En tout, il y a plus de 170 propriétés différentes. Leurs propriétaires ont d'ailleurs été invités à se prononcer sur le projet du parc côtier Kiskotuk lors d'une présentation leur étant entièrement destinée qui a eu lieu le 8 février 2012 à la salle du conseil de la municipalité de Cacouna.

Les **terres à vocation agricole** représentent une portion importante du territoire du parc côtier. Une bande de territoire, localisée au sud du chemin de la rivière des Vases, est constituée de champs agricoles exploités de façon extensive pour les plantes graminées et fourragères. L'air salin vient ajouter une touche spécifique aux plantes récoltées, ce qui a d'ailleurs permis à un propriétaire du secteur de développer une production à valeur ajoutée de bœuf de pré salé. Les champs agricoles représentent presque la moitié des terres publiques de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte, soit près de 46,7 %. Bien avant que le territoire couvert par la réserve ne soit protégé, l'agriculture dominait. En effet, les activités agricoles ont débuté vers 1665 sur ce territoire. Jadis, le littoral ainsi que le marais intertidal du parc côtier servaient de pâturage aux animaux. Au début du XX^e siècle, de grandes digues munies d'aboiteaux à intervalles réguliers ont été construites dans différentes zones du marais afin d'augmenter la superficie cultivable. Ces digues ont permis de gagner environ 80 hectares entre la rivière des Vases et la rivière Verte ainsi que 120 hectares entre cette dernière et la rivière de Pointe à la Loupe. Quelques forêts situées dans les alentours ont été rasées afin d'en augmenter la surface cultivable. Du côté sud du parc côtier se trouve un paysage habité typiquement bas-laurentien composé de champs en cultures, de fermes, de commerces et de bâtiments disposés en chapelet le long des routes. L'agriculture fait donc partie intégrante du parc côtier et en constituera un maillon important de son interprétation.



Les **tourbières** occupent également une place importante au sein du parc côtier Kiskotuk. La tourbière du Bois-des-Bel, situés au sud des TPI du chemin de la Rivière-des-Vases et observable à partir du belvédère d'observation du sentier des Passereaux, représente d'ailleurs un joyau naturel du parc à préserver. Il s'agit de l'une des dernières tourbières dont la très grande majorité de la superficie n'a pas été aménagée ou exploitée dans la région. Ce site a une superficie de 189 hectares. Dans les années 1970, une parcelle de la partie est de cette tourbière a été exploitée

pendant 9 ans et la récolte de la tourbe y a cessé en 1980. Une zone de 11,5 hectares de surface de tourbe nue a été restaurée en 1999 et 2000. En effet, en novembre 1999, une équipe multidisciplinaire d'écologistes, d'hydrologues et de biogéochimistes (Groupe de recherche en écologie des tourbières - GRETE de l'Université Laval) ont mis en commun leur expertise pour mener une expérience à long terme sur plus de 10 ans sur la restauration de la tourbière du Bois-des-Bel. Parmi les objectifs du programme de restauration, il a été proposé de restaurer la biodiversité

(plantes, amphibiens, arthropodes, oiseaux) du secteur perturbé. La tourbière du Bois-des-Bels se situe présentement en partie sur des terrains privés morcelés et en partie sur des terres de propriété publique, soit sur les TPI gérées par la MRC ou soit sur des terrains appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup. Cette dernière a démontré un intérêt évident à mettre de l'avant des activités de conservation pour préserver cette tourbière qui joue un rôle écologique majeur dans le secteur.

Un **lieu d'enfouissement technique** (LET), appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup, se trouve en plein cœur du parc côtier Kiskotuk. Il est situé dans le secteur Rivière-des-Vases, dans la municipalité de Cacouna. Il est en opération depuis 1979 et dessert présentement près d'une cinquantaine de municipalités environnantes. L'enfouissement y est réalisé en excavation et surélévation, en fonction de l'intégration visuelle du site au paysage. L'étanchéité des cellules est assurée par la présence d'argile naturelle et lorsqu'une cellule d'enfouissement est complétée, celle-ci fait l'objet d'un recouvrement final étanche. La surface est ensuite végétalisée. De plus, plusieurs infrastructures sont présentes au LET de Rivière-des-Vases, dont un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation ainsi que des puits de captage des biogaz. Ces derniers sont brûlés à l'aide d'une torchère en vue de réduire l'émission de gaz à effet de serre. Annuellement, le maximum de déchets enfouis est de 50 000 tonnes. Le LET a un volume total autorisé de 2 340 000 mètres cubes et sa durée de vie, pour les cellules autorisées, est estimée à l'an 2027. En considérant les superficies qui ne sont toujours pas autorisées, on peut espérer que le potentiel d'enfouissement des déchets au LET de Rivière-des-Vases dépasse la soixantaine d'années. Un projet de construction d'une usine de biométhanisation est en cours de réalisation sur le LET de la Rivière-des-Vases. Il serait d'ailleurs intéressant de réaliser des activités d'interprétation à ce sujet. La Ville de Rivière-du-Loup possède également un autre terrain, situé au nord-est du LET. Il est composé de champs cultivés et d'une falaise présentant un excellent potentiel pour l'aménagement de futurs sentiers de randonnée supplémentaires à ceux existants actuellement. La Ville a d'ailleurs démontré une ouverture en ce sens lors d'une rencontre exploratoire.

Le littoral de la portion du parc côtier située dans la municipalité de Cacouna est parsemé de propriétés privées, dont une importante proportion est utilisée comme **chalets d'été**. On en trouve également quelques-uns dans le secteur des Roitelets sur le territoire de L'Isle-Verte. Ces résidents recherchent la quiétude des lieux et ne désirent donc pas que des activités récréatives trop intenses se réalisent à leur proximité. Une attention particulière devra donc être portée à cet effet lors du développement puis de l'encadrement des activités récréatives du parc, en particulier en ce qui à trait au kayak de mer de façon à orienter les accès au fleuve vers des points précis du territoire. De plus, de nombreuses **propriétés privées habitées à l'année** se retrouvent en chapelet le long de la route 132.

D'autres secteurs du parc appartiennent à des **entreprises**. C'est le cas entre autres d'une portion significative de la montagne du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, qui appartient à Cobalt Properties Limited. Ce terrain ne semble pas avoir de vocation particulière et n'est pas exploité.

Vous pouvez consulter à l'Annexe 1 une carte du découpage du territoire du parc côtier Kiskotuk en fonction des différentes propriétés privées et publiques qui s'y retrouvent.

2.3.1.2. Les terres publiques

Une portion significative du territoire du parc côtier est couverte par des terres publiques appartenant à différents paliers de gouvernements. Il s'agit de la section en orange indiquée sur la carte du territoire se trouvant à l'Annexe 1.

Toute la portion située en bordure du Saint-Laurent, à partir du littoral se trouvant au nord du chemin de la Rivière-des-Vases jusqu'à l'extrémité est du territoire du parc côtier au nord de la route 132, correspond à la **Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte (RNFBIV)**. Celle-ci compte parmi les 54 réserves nationales de faune (RNF) du Canada. En tout, ce sont plus de 529 000 hectares qui sont protégés. À la base, il s'agit de régions où les écosystèmes sont relativement peu perturbés et où l'on trouve des habitats aquatiques et terrestres d'importance nationale, habitats dont dépend la survie d'animaux ou de plantes. La désignation et la gestion de terrains comme réserves nationales de faune permet des activités de recherche sur les espèces sauvages, de conservation et parfois, d'interprétation. Dans certains endroits, la chasse réglementée est permise. La gestion et la planification des RNF sont assumées par le Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada qui applique une approche écosystémique, cela signifiant que la collaboration d'organisations publiques et privées est nécessaire afin de gérer les paysages en visant un objectif commun, soit la protection de l'habitat et des espèces sauvages qui y vivent.



Tel que spécifié précédemment, la RNFBIV a été créée en 1980 par le SCF et occupe une superficie de 646 hectares. Au large de la réserve, le gouvernement du Québec possède quelque 2 840 hectares de marais intertidal (zone d'oscillation des marées). Depuis 1987, ces propriétés provinciale et fédérale possèdent le statut de site « Ramsar », c'est-à-dire qu'elles sont couvertes par une convention internationale visant à protéger les milieux humides en tant que patrimoine naturel. La RNFBIV met principalement en valeur les marais salants de l'estuaire du Saint-Laurent, les écosystèmes de tourbières et les différentes espèces animales et végétales caractéristiques de ces milieux. Des sentiers sont d'ailleurs aménagés à travers la RNF afin de faire profiter les visiteurs de ces sites exceptionnels de conservation. Un fait à noter est que cette RNF a été créée pour protéger le dernier vestige des grands marais salants au sud de l'estuaire du Saint-Laurent. Les autres marais autrefois nombreux ont été détruits afin d'en faire des aménagements, des routes, des champs agricoles, etc. Cette RNF a été créée pour protéger l'un des plus importants territoires pour la migration et la reproduction du Canard noir dans le Québec méridional. Ce canard est une espèce prioritaire dans le couloir de migration de l'Atlantique dont fait partie la réserve. Le territoire est aussi important pour d'autres espèces susceptibles d'être désignées menacées, dont entre autres le Hibou des marais et le Bruant de Nelson. La maison Girard, propriété du Service canadien de la faune, est le poste d'accueil de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte. C'est la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent qui prend en charge un mandat annuel de gestion locale de la RNF.

Le territoire correspondant au **Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna** appartient également à Environnement Canada. Ce territoire ne fait pas encore partie de la RNFBIV, quoique le processus d'intégration soit actuellement en cours.

Une autre portion des terres publiques se trouvant sur le territoire du parc côtier Kiskotuk revêt une importance toute particulière en raison de son potentiel élevé de développement. Il s'agit des **terres publiques intramunicipales localisées sur le chemin de la Rivière-des-Vases à Cacouna**. Ces TPI sont sous la gestion de la MRC de Rivière-du-Loup. Il s'agit plus précisément des lots ou parties de lots numéros 44, 46, 47, 48 et 51, sur le 1^{er} rang de la seigneurie Villeray, totalisant près de 81,4 hectares. Une brève analyse des caractéristiques biophysiques des TPI conduit rapidement à la conclusion suivante : la fragilité des sols de tourbière, la topographie accidentée de la crête rocheuse et la localisation des TPI dans un corridor de conservation et d'activités récréotouristiques sont tous des freins à une mise en valeur intensive. Il faut alors regarder les possibilités d'aménagements à des fins éducatives, récréatives et touristiques, ce qui induit la protection et la conservation des écosystèmes. La MRC de Rivière-du-Loup, gestionnaire de ces terres, est aussi le promoteur du projet de parc côtier. Ainsi, les TPI sont en quelque sorte une pierre angulaire de ce projet par l'objectif d'y développer des infrastructures d'hébergement et de récréation afin d'optimiser le potentiel des terres sous sa juridiction.

2.3.1.3. Le port de mer de Gros-Cacouna

Bien que le port de mer de Gros-Cacouna ne fasse pas partie intégrante du parc côtier Kiskotuk, il représente un élément majeur de son paysage. Il constitue d'ailleurs la limite ouest de son territoire. Il s'agit d'un port de mer en eaux profondes inauguré en 1981 après une attente de plus de 25 ans des instances régionales. Construit en 1965 et lors des années subséquentes, ce port a nécessité des travaux colossaux. En deux ans, on a extrait 3,2 millions de tonnes de roches d'une carrière située dans l'île du Gros Cacouna. Deux jetées, l'une de 800 mètres et l'autre de 550 mètres, ont été aménagées. Puis, de 1967 à 1969, le bassin de 185 000 mètres carrés ainsi formé a été dragué. Pour obtenir partout dans le havre une profondeur de 12 mètres à marée basse, il a fallu enlever 2 750 000 mètres cubes de déblais. En 1969, le site de Gros-Cacouna est déserté avant même que le quai soit construit entre les deux jetées. Il a fallu attendre octobre 1977 pour construire un quai régional de 186 mètres à l'intérieur du bassin qui avait été aménagé de 1964 à 1968. Finalement, c'est en janvier 1980 que se signe l'entente historique pour le parachèvement et la mise en opération de ce super-port de transbordement.



Les terres du secteur du port appartiennent au ministère des Transports du Canada. Il possède le vaste bassin d'eau saumâtre se trouvant à l'extrême ouest du Site ornithologique du marais de Gros Cacouna, où il est d'ailleurs possible d'observer des oiseaux. La quantité de matières transbordées dans le port de mer a été en diminution importante depuis la dernière décennie. De nos jours, ce port est spécialisé dans le transbordement de composantes éoliennes, de produits forestiers, du bois de sciage, de marchandises générales et de vrac solides.

2.3.2. IMPORTANCE SYMBOLIQUE POUR LA PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER



En 1989, le gouvernement du Québec a reconnu les Malécites comme la onzième nation autochtone dans la province. La réserve de la Première Nation Malécite de Viger (PNMV) représente la plus petite réserve autochtone du Canada avec ses 0,17 hectares de superficie. Elle n'est pas habitée en permanence. Le centre administratif de la PNMV est situé en

bordure du Saint-Laurent, dans le village de Cacouna, à seulement quelques kilomètres de la limite ouest du parc côtier Kiskotuk. Le seul bâtiment patrimonial de la PNMV, soit la maison Launière de Cacouna, a été récemment entièrement rénovée. Elle abrite une boutique d'artisanat et met en valeur la culture autochtone. En saison estivale, elle est ouverte au grand public.

Le Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna revêt une grande valeur symbolique ancestrale pour la PNMV. Cette dernière organise d'ailleurs chaque été des visites guidées du marais pour informer les visiteurs sur l'état actuel du marais, pour faire connaître la faune ailée et présenter les aménagements réalisés. La PNMV fait partie du comité de travail responsable de mettre en place le parc côtier Kiskotuk, qui mettra entre autres en valeur leur culture. Il est prévu que la PNMV poursuive l'interprétation au pôle de découverte du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna et y développe des infrastructures supplémentaires spécifiques à leur culture. Le conseil de bande, qui représente l'ensemble des membres Malécites, poursuit les objectifs suivants avec leur collaboration dans le projet de la mise sur pied du parc côtier Kiskotuk :

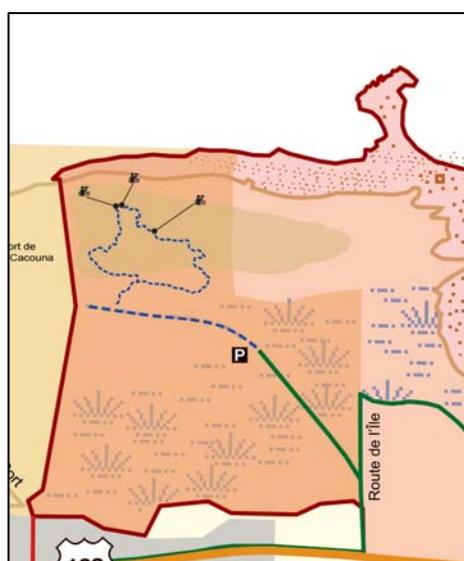
1. Assurer la protection de l'écosystème du marais de Cacouna.
2. Favoriser l'éducation de ses membres en regard de la problématique du marais.
3. Informer la population quant à l'occupation ancestrale du site.
4. Accroître le potentiel éco-récréo-touristique du site par la réalisation d'aménagements en conformité avec la fragilité du marais et en concordance avec les normes environnementales établies.
5. Promouvoir le site auprès de touristes québécois et étrangers.
6. Assurer l'accueil, l'orientation et l'interprétation auprès de visiteurs par du personnel qualifié.
7. Participer aux stratégies futures de gestion du site ornithologique.
8. S'intégrer au milieu régional par l'établissement de partenariats avec les différents intervenants, municipalités, groupements d'ornithologues, écoles et autres.

L'implication de la PNMV dans le projet du parc côtier Kiskotuk va donc de soi et s'inscrit parfaitement dans l'atteinte des objectifs cités précédemment.

2.3.3. SENTIERS DE PLEIN-AIR, INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS EXISTANTS

L'une des principales forces en ce qui a trait au développement du parc côtier Kiskotuk est que son territoire est déjà bien aménagé pour pratiquer diverses activités de plein-air et qu'il bénéficie de plusieurs infrastructures en ce sens. Un réseau de plusieurs sentiers est à la disposition des randonneurs. Ce qu'il manque, à l'heure actuelle, ce sont principalement des infrastructures d'accueil et d'hébergement ainsi que des éléments de signalisation uniformisés. Voici un bref portrait des sentiers de plein-air, des infrastructures et des équipements existants en fonction des principaux secteurs du parc côtier Kiskotuk.

2.3.3.1. Le secteur du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna



Un panneau d'accueil pour indiquer l'accès au site est installé en bordure de la route 132. Il demandera toutefois d'être remplacé par un nouveau panneau à l'image du parc plus visible et mieux situé que celui actuellement en place. En arrivant sur le site, on retrouve une aire de stationnement comptant plus d'une vingtaine d'emplacements ainsi qu'une toilette sèche à compost. On y trouve diverses infrastructures dédiées à l'interprétation du site ainsi que quelques tables de pique-nique. Des panneaux d'interprétation existent déjà sur place, près du stationnement. Tout d'abord, il y a le panneau d'accueil du réseau des Haltes marines de la route des Navigateurs désignant le site comme Station Pilote du réseau. De plus, il y a une promenade couverte en bois (voir photographie ci-bas) où l'on peut observer une série de panneaux qui traite

de différents thèmes tels que l'histoire (amérindienne et premiers colons), la géomorphologie (flèche littorale et tombolos), les bonnes pratiques (observations et comportements), la biologie du marais (spartine, marelle, etc.) et du Plan d'action pour le Saint-Laurent. Ces thèmes sont très bien résumés, mais peu développés. De plus, la structure de bois devrait être rafraîchie et plusieurs plexiglas de protection ont été abîmés par des actes de vandalisme. Le secteur du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna offre 4 km de sentiers au total, dont le sentier de la Montagne (1A) et de la Savane (1B).



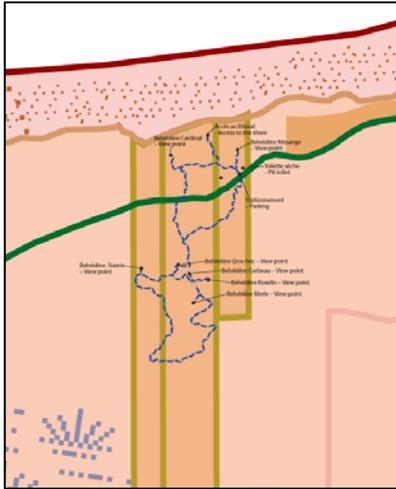
Le **sentier de la Montagne**, d'une longueur d'un peu plus de 2 km, offre une ascension qui atteint 80 mètres de hauteur à son sommet. On passe de la forêt mixte jusqu'aux lichens et résineux typiques des écosystèmes nordiques du Québec. Il est constitué de sentiers battus (voir photo ci-bas) ainsi que d'escaliers en bois. Au sommet, de nombreuses haltes permettent une vue panoramique sur les îles avoisinantes, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, les bélugas et, bien sûr, les oiseaux marins et migrateurs. De petits bancs de bois s'y trouvent (voir photo ci-contre). Au retour, les randonneurs traversent une plate-forme d'observation naturelle offrant une vue sur le marais et le village de Cacouna. Une rambarde en bois y a été aménagée pour la sécurité des randonneurs.



Le **sentier de la Savane**, quant à lui, offre un parcours d'environ 3 km. Il permet d'apprécier la faune et la flore du marais. Il est agrémenté de panneaux d'interprétation sur les espèces en péril qu'il est possible d'observer dans le marais de Cacouna. Ce réseau de panneaux est récent et a été développé par la Première Nation Malécite de Viger. Deux grandes tours d'observation en bois et des caches permettent d'observer les oiseaux. Cette grande diversité d'oiseaux est rendue possible grâce à un bassin d'eau douce situé près du marais d'eau salé. Lors des travaux d'aménagement du port de Gros-Cacouna qui ont eu lieu dans les années 1970, le remblayage a coupé l'approvisionnement en eau salée du marais. Ainsi, l'eau de pluie est venue adoucir progressivement l'eau du marais. Il est tout de même considéré comme un marais salant puisque lors des grandes marées saisonnières, le marais reçoit un peu d'eau salée. Des plates-formes de repos et de nidification pour les oiseaux ont été fabriquées puis installées sur l'étang par la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent.



2.3.3.2. Le secteur des Passereaux



Le sentier des Passereaux est accessible à partir du chemin de la Rivière-des-Vases, lui-même accessible à partir de la route 132. Actuellement, une petite affiche très peu visible indique l'accès au secteur. Tout comme pour le Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, une grande affiche à l'effigie du parc côtier Kiskotuk facilement visible devra être installée en bordure de la route 132. Une petite aire de stationnement d'environ 4 emplacements est aménagée à l'entrée du site. Il y a également trois toilettes sèches à différents endroits.

Un très beau parcours naturel constitué de sentiers battus, d'escaliers et de trottoirs de bois, d'une longueur totale d'environ 3 km formant deux boucles, a été aménagé dans le secteur des Passereaux. En débutant le sentier, les randonneurs sont amenés

à visiter une belle forêt de conifères, qui sera un emplacement idéal pour développer un camping de type nature. En continuant la progression sur le sentier pour se diriger vers la montagne, on peut apercevoir dans les arbres des nichoirs qui ont été installés pour attirer diverses espèces d'oiseaux. Lors de l'ascension de la montagne, une aire de repos est offerte aux randonneurs à mi-chemin. Un belvédère est niché dans la montagne et offre ce qu'il y a de mieux comme vue surplombant le marais, l'estuaire du Saint-Laurent et l'île Verte. Par beau temps, la rive nord est aussi visible et il est possible de distinguer l'embouchure de la rivière Saguenay située juste devant. Au point le plus élevé de ce sentier se trouve un second belvédère offrant une vue spectaculaire de 360 degrés (voir photo ici-bas). Vers le nord, on y observe l'estuaire du Saint-Laurent. Le marais salant est également très visible de ce point. En dirigeant son regard vers l'est, l'île Verte fait son apparition. En continuant la rotation vers le sud, c'est la tourbière du Bois-des-Bel qui est observable à travers les conifères. En terminant la rotation de 360 degrés, le paysage s'ouvre sur le marais et le port de Gros-Cacouna.



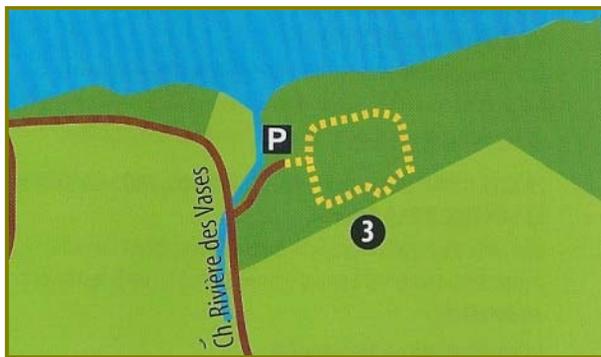


La partie du sentier des Passereaux se dirigeant vers le nord est munie de trois bretelles d'accès vers le fleuve Saint-Laurent. La première débouche sur un belvédère surélevé donnant un point de vue sur une clairière de calamagrostis. Cette plante herbacée offre à la faune aillée et aux petits mammifères un abri idéal. La deuxième bretelle est munie à son extrémité d'un trottoir de bois (photo ci-contre) qui donne accès directement aux battures. Il s'agit donc d'un emplacement idéal pour développer un point de départ

pour une activité de kayak de mer ou de randonnée en rabaska vers l'île Verte. La troisième bretelle aboutit à un belvédère perché dans les arbres d'où on peut observer la sauvagine et les hérons dans les marelles. Les phoques y sont aussi observables sur les rochers qui émergent au gré des marées.

Entre les secteurs des Passereaux et des Roitelets se trouve un vieux quai qui fait office d'aire de repos pour les randonneurs. Il offre une fenêtre sur le Saint-Laurent et un fabuleux point de vue sur les magnifiques couchers de soleil. Des panneaux d'interprétation dévoilent le côté historique des lieux, de même que l'occupation et l'utilisation du territoire par l'Homme au fil du temps.

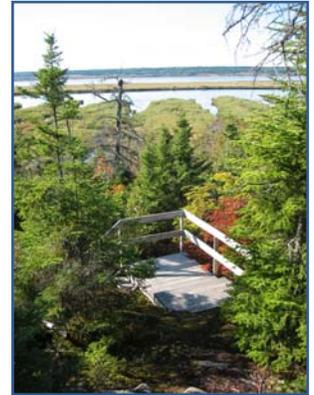
2.3.3.3. Le secteur des Roitelets



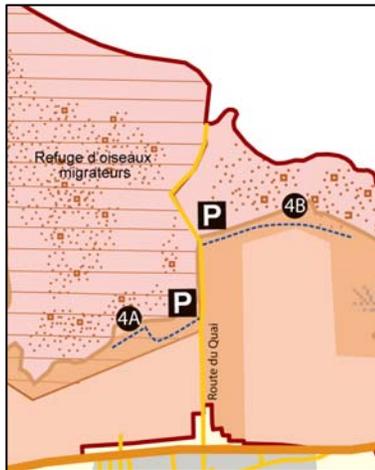
Le secteur des Roitelets est accessible à partir de la route 132 par le même chemin que celui pour accéder au secteur des Passereaux, par l'entrée ouest du chemin de la Rivière-des-Vases. Ce secteur est aussi accessible par l'entrée est du chemin de la Rivière-des-Vases à partir de la route 132. Il sera donc signalé à cet endroit par une affiche d'accueil située en bordure de la route 132. Par cette entrée, une affiche secondaire indiquera qu'il faut tourner à droite

juste avant de traverser le petit pont. Un stationnement d'environ 8 emplacements est aussi aménagé à l'entrée de ce site. Un abri en bois qui présente de l'information très sommaire sur le secteur ainsi qu'un panneau l'identifiant comme une station pilote du réseau des Haltes marines de la route des Navigateurs s'y retrouvent. Un autre panneau d'interprétation est présent sur le site, ce dernier expliquant l'histoire de l'embouchure de la Rivière-des-Vases à l'époque de l'exploitation de la mousse de mer. Des champs agricoles sont situés de part et d'autre du chemin aménagé pour se rendre au sentier formant une boucle de 1,4 km.

Tous les aménagements fauniques de ce secteur, incluant les rigoles fauniques, ont été réalisés par Canards Illimités Canada. En arrivant dans le sentier, les rigoles sont très visibles et forment un bassin nommé le « bassin des Roitelets ». La séquence d'aménagement est une suite de rigoles et d'îlots de végétation perpendiculaire au fleuve et séparé de ce dernier par une digue qui retient l'eau douce (photo ci-contre). Au départ, le sentier longe le bassin en se dirigeant vers le sud. Un peu plus loin se trouve une montée dans la formation rocheuse nommée « monadnock ». Ensuite, un belvédère permet aux visiteurs de contempler l'ampleur des aménagements réalisés par Canards Illimités Canada. Après le belvédère, le sentier redescend pour longer la portion est de l'aménagement pour ensuite revenir à son point de départ.



2.3.3.4. Le secteur du quai de L'Isle-Verte



Ce secteur est accessible de la route 132 par la route du Quai qui se trouve au cœur du village de L'Isle-Verte. Un autre nouveau panneau d'accueil indiquant ce secteur devra également être installé à l'entrée du site. Un stationnement d'une quinzaine d'emplacements est aménagé à ce site. À partir de la route du Quai, deux sentiers se présentent aux visiteurs : le sentier de la Spartine (4A) et le sentier de la Digue (4B).

D'une longueur totale de 0,8 km, le **sentier de la Spartine** ouvre la porte au marais salé à spartines et aux marelles. Un belvédère donnant une vue sur l'embouchure de la rivière Verte est muni d'un panneau d'interprétation qui traite des oiseaux de rivage ou des marais (voir photo ci-bas). Ce sentier porte le nom de « spartine » puisqu'il permet aux visiteurs de partir à la découverte d'un marais à spartine, le dernier du genre de cette importance sur la rive sud du Saint-Laurent. Il faut ici noter que, juste au nord de ce point d'accueil, un long trottoir de bois menant à un belvédère d'observation sera probablement démantelé à l'automne 2012. Cette structure est de plus en plus soumise à l'action des grandes marées d'équinoxe, ce qui a entraîné un déplacement de la plate-forme d'observation en décembre 2010.



D'une longueur totale de 1 km, le sentier de la Digue (photo en haut à droite) permet quant à lui de découvrir le marais en marchant sur une digue construite dans les années 1950, aussi appelée un aboiteau. Il longe le Saint-Laurent. Un parcours d'interprétation d'environ une heure est proposé aux visiteurs en haute saison touristique.

Le quai de L'Isle-Verte permet d'accéder à l'île Verte, située juste en face, au large. On y trouve le quai ainsi que les installations d'accueil des entreprises offrant les traversées à l'île.

2.3.3.5. La Route Verte (piste cyclable)

La Route Verte est constituée de 4 000 km de voies cyclables qui parcourt plusieurs régions du Québec. Cet itinéraire est le plus long de la sorte en Amérique du Nord. Il prend toutes sortes de formes tout au long de son parcours : piste cyclable aménagée, chaussée désignée ou accotements asphaltés. Cet aménagement traverse le parc côtier Kiskotuk. Les visiteurs peuvent laisser leur voiture au stationnement du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna pour ensuite accéder à la piste qui longe le Saint-Laurent. Des travaux d'amélioration devront être réalisés pour revitaliser certaines portions de la piste.



2.3.3.6. La Route bleue du sud de l'estuaire (sentier maritime)

Un sentier maritime est un réseau de mises à l'eau, d'abris sécuritaires, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation, de campings rustiques et commerciaux. Il s'agit d'une voie navigable conçue pour les petites embarcations à faible tirant d'eau, principalement pour le kayak de mer. Ce sentier maritime est cartographié et il est balisé à environ tous les cinq kilomètres par des affiches de signalisation aux points d'accès terrestres. Le sentier maritime a été aménagé sur le Saint-Laurent et est actuellement découpé en cinq routes bleues. La Route bleue du sud de l'estuaire (RBSE) a été inaugurée en juin 2005. Elle longe les berges du fleuve sur près de 400 kilomètres avec un réseau de 95 sites riverains répartis entre Berthier-sur-Mer et Les Méchins. Des haltes de ce réseau sont aménagées dans le secteur du parc côtier Kiskotuk.



2.4 Forces et enjeux de développement

2.4.1. LES FORCES DU PROJET

Les forces du projet de la création d'un parc régional dans le corridor côtier de Cacouna et de L'Isle-Verte sont nombreuses, encourageant ainsi plusieurs intervenants du milieu à s'impliquer activement dans sa réalisation. Voici un aperçu de ses principales forces :

- La MRC de Rivière-du-Loup, promoteur du projet, désire la mise en valeur des terres sous sa juridiction et le développement de nouvelles activités économiques durables qui respectent la conservation des ressources. Le conseil de la MRC appuie politiquement le projet.
- Il y a actuellement une excellente synergie de travail entre les principaux intervenants du milieu touchés par le projet, qui sont réunis au sein d'un comité de travail très actif, créant ainsi un effet de levier majeur pour la réalisation des différentes étapes de mise en place du parc côtier.
- Le territoire envisagé pour la création du parc côtier regorge de richesses naturelles, humaines et culturelles à mettre en valeur et est composé d'une grande diversité de paysages qui saura sans aucun doute plaire à sa future clientèle. Différents éléments du paysage peuvent être observés de promontoires naturels : l'estuaire du Saint-Laurent, différentes îles du Saint-Laurent dont celle de l'île Verte qui se démarque par son caractère habité, la zone de marais salé ainsi que des zones forestières et agricoles, ces dernières étant bien différenciées par son découpage représentatif de l'époque de la colonisation. De plus, une crête rocheuse allongée et des tourbières sont aussi des éléments représentatifs des paysages côtiers bas-laurentiens.
- De nombreuses infrastructures sont déjà en place, telles qu'un réseau de sentiers bien aménagés à l'échelle du parc côtier, incluant de nombreux belvédères d'observation, et divers services d'appoint (stationnements, toilettes sèches, etc.).
- Le territoire du parc côtier connaît déjà une certaine reconnaissance : on y retrouve un site RAMSAR reconnu au niveau international pour les milieux humides, une réserve de faune et un site ornithologique reconnus au niveau national, une piste cyclable et un sentier maritime reconnus au niveau provincial ainsi qu'une zone de protection et de conservation reconnue au niveau régional (les TPI).
- Le potentiel de développement d'activités récréotouristiques attractives pour les touristes est grand et diversifié.
- Divers projets de protection et de mise en valeur du territoire du parc côtier sont déjà en cours, représentant des investissements d'environ 225 000 \$. On parle spécifiquement de la création d'un réseau de panneau d'interprétation et de signalisation ainsi que de travaux d'aménagements fauniques.

- Il y a présentement une bonne offre de services d'hébergement en chambres d'hôtels de deux à quatre étoiles ainsi qu'en gîtes et en auberges à proximité du parc. La bonification du produit touristique éconature dans le secteur constituerait un facteur positif pour ces établissements, à la fois pour attirer ainsi que pour prolonger le séjour des visiteurs.

2.4.2. LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Comme pour tout projet, le développement du parc côtier Kiskotuk comporte certains enjeux de développement qu'il faudra surmonter pour assurer le succès du projet. Voici un aperçu de ses principales faiblesses :

- De très nombreux propriétaires privés se trouvent à l'intérieur des limites du parc envisagé. Certains d'entre eux, particulièrement les agriculteurs ainsi que les propriétaires de chalets et de résidences privés expriment des inquiétudes face au projet ; le terme « parc » faisant peur à plusieurs en raison de l'historique houleuse de la création de certains parcs au Québec. Ils craignent de se voir imposer des règlements, de voir leur tranquillité perturbée par un achalandage touristique accru et de subir des hausses de taxes sur leurs propriétés. Il faudra ainsi investir l'énergie nécessaire afin de les rassurer et d'obtenir leur appui.
- Les représentants du Service canadien de la faune d'Environnement Canada, propriétaire d'une portion relativement importante du territoire couvert, perçoivent ce projet de manière positive, mais n'ont que peu de moyen pour aider à sa concrétisation. De plus, leur capacité financière pour l'entretien des infrastructures de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte s'est considérablement amenuisée dans les dernières années, malgré les hausses du coût de la vie.
- Le manque d'animation actuel des lieux est un défi à relever afin de le rendre davantage attractif pour une future clientèle touristique.
- L'une des principales faiblesses qui limite le développement d'un produit touristique plus fort dans la zone à l'étude est le manque de ressources financières et humaines affectées à la promotion, à l'organisation d'activités ou d'événements, à l'accueil de deuxième ligne et à l'interprétation. Cette faiblesse découle d'un manque de financement et plus précisément d'un manque d'autofinancement (absence actuelle d'activités payantes ou de services d'hébergement).
- La construction d'une nouvelle section de l'autoroute 20 à la hauteur des municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte fait converger la circulation naturelle de masse en dehors de ces municipalités. Avant cette construction, les gens devaient circuler sur la route 132, qui les traverse. Ainsi, une promotion majeure devra être faite sur l'autoroute 20 pour stimuler les touristes à pénétrer dans les villages.

3. Plan d'aménagement du territoire

3.1 Vision de développement

Le concept de base de la création du parc côtier Kiskotuk c'est :

1. La mise en valeur d'attraits naturels inestimables, dont le Site ornithologique du marais de Cacouna, la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte, les TPI du chemin de la rivière des Vases ainsi que le littoral du fleuve dans son ensemble.
2. La création d'un **parc naturel**, ne découlant pas des gouvernements provincial et fédéral, permettant au milieu de mettre en valeur et de protéger le corridor côtier de façon entièrement volontaire, tout en créant un produit touristique d'appel générant des retombées économiques locales.
3. Une démarche d'intégration sous une même image identitaire des différentes infrastructures récréotouristiques existantes du secteur, en les bonifiant de façon à les rendre plus attrayantes et en mettant en place des services pour les rentabiliser.

Une certaine méthodologie a été appliquée afin d'élaborer les grandes orientations de mise en valeur et de développement du futur parc côtier Kiskotuk. Il a d'abord fallu se baser sur certaines prémisses de développement qui ont été présentées aux divers partenaires pour le développement des idées. Voici ces prémisses :

1. La mise en valeur du parc côtier doit conduire vers une situation où la gestion des aménagements devrait idéalement s'autofinancer par le biais du développement de services rentables, tels que de l'hébergement, et d'une gestion administrative plus restrictive (ex. : services d'accueil seulement en haute saison touristique). Il faut tenter d'éviter de se lancer dans un concept de mise en valeur qui impliquera des apports importants de subventions récurrents.
2. Tout en contribuant à l'économie de la région, des objectifs pertinents de conservation devront être mis de l'avant pour préserver l'intégrité écologique du territoire.
3. Le développement du parc côtier devra se faire de façon respectueuse des populations limitrophes et plus particulièrement des propriétaires de terrains situés à l'intérieur des limites du parc côtier. Ils devront être invités à participer à toutes les étapes de la mise en place du parc. Les services déjà offerts dans la région devront être intégrés et mis en valeur par le parc côtier. Le but est de ne pas dédoubler les services déjà en place, mais plutôt de développer de nouveaux potentiels pour octroyer une plus grande valeur à ce produit écotouristique pour le rendre plus attrayant face aux diverses clientèles ciblées.

3.2 Description du plan d'aménagement et des produits touristiques

Les grandes orientations de développement du parc côtier ont fait l'objet de consultations ; d'une première part auprès des membres du comité de travail du projet, puis par le biais de rencontres individuelles avec les principaux intervenants touchés par le projet. De plus, elles ont été présentées aux propriétaires de terrains situés à l'intérieur des limites du parc. Elles sont catégorisées en fonction de diverses activités, soit la gestion courante du parc, les services d'accueil et d'interprétation, les services d'hébergement, les activités récréatives, la conservation, la promotion et l'image identitaire et, finalement, les infrastructures physiques à développer.



3.2.1. PÔLES D'ACCUEIL PRINCIPAUX

Le développement d'un service d'accueil bien structuré est un incontournable afin d'offrir un produit de qualité à la clientèle du parc côtier Kiskotuk. Afin de rentabiliser les activités du parc, il a été convenu d'offrir ce service seulement au cours de la haute saison touristique, soit de la fin juin au début septembre, du moins pour les premières années d'opération. La période d'activité intensive pourra être allongée en fonction de la demande observée, des personnes ayant exprimé ce désir lors des consultations publiques pour développer un produit hivernal.

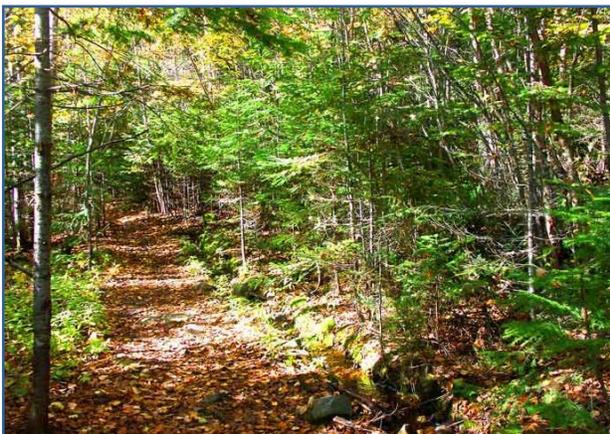
Puisque le territoire du parc est vaste et subdivisé en quatre principaux secteurs relativement éloignés les uns des autres, il a été convenu de développer trois principaux pôles d'accueil, tous accessibles et bien identifiés à partir de la route 132 grâce à un futur système de signalisation à l'effigie du parc. Des démarches auprès du ministère des Transports du Québec, responsable de l'encadrement de l'affichage en bordure des routes sous sa juridiction, ont été concluantes en ce sens. Il sera possible de s'afficher de manière évidente, sans trop de contraintes. Des guides du parc seront disponibles à chacun des postes d'accueil selon un horaire préétabli afin de fournir de l'information aux visiteurs du parc sur les différents services offerts et remettre la documentation adéquate selon leurs besoins (ex. : carte des sentiers, guide de découverte du parc, règlements et autres).

Des infrastructures d'accueil adéquates seront aménagées en fonction des besoins des différents pôles d'accueil, en complémentarité de celles existantes :

- Un premier pôle d'accueil sera situé à la maison Girard de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte, à l'extrême est du territoire du parc côtier Kiskotuk. La construction d'aucune infrastructure majeure ne sera nécessaire ici puisque le site est déjà bien aménagé : centre d'interprétation, stationnements et toilettes sont à la disposition des visiteurs. Toutefois, des sommes devront être injectées afin de revitaliser les expositions offertes, possiblement par l'ajout d'une thématique dans une troisième salle. Il sera animé par des préposés à l'accueil et par des guides-naturalistes.

- Le second pôle d'accueil du parc sera aménagé dans le secteur des TPI. Étant localisé au centre du territoire à l'endroit où les principaux services d'hébergement seront développés, ce pôle jouera un rôle central dans l'accueil et la rétention des visiteurs du parc. Un bâtiment d'accueil multifonctionnel y sera construit, comprenant un comptoir d'accueil et de dépannage offrant des aliments et des rafraîchissements santé ainsi que d'autres fournitures pour les gens de passage et pour les utilisateurs des campings. Une petite boutique souvenirs pour diversifier les sources de revenus y sera également aménagée. Un autre bâtiment de services et d'hébergement pour les employés du parc y sera potentiellement construit. Des stationnements sont déjà aménagés dans ce secteur, mais des emplacements supplémentaires devront être mis en place.
- Le troisième pôle d'accueil sera développé à l'entrée du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, situé à l'extrême ouest du territoire. Il y a déjà un stationnement ainsi qu'une toilette sèche. Il est convenu d'y construire un bâtiment d'accueil, dont la taille demeure à déterminer en fonction des besoins identifiés. Ce dernier pourra servir de poste d'accueil et de lieu de rassemblement pour les activités d'interprétation qui se dérouleront dans ce secteur du parc. Une petite salle mettant en valeur la culture autochtone, incluant une boutique d'artisanat autochtone, y sera aménagée. Ce bâtiment pourrait prendre la forme d'une maison longue autochtone et sera animé par des guides-naturalistes de la Première Nation Malécite de Viger. Il est également prévu de rafraîchir les infrastructures d'interprétation actuellement présente sur le site afin de les rajeunir et de réparer les pièces abîmées.
- En ce qui trait au secteur du quai de L'Isle-Verte, il n'y aura pas de poste d'accueil en soi de construit. Toutefois, un affichage clair permettra aux gens accédant au parc côtier par le biais de ce secteur de localiser facilement les endroits où ils peuvent se rendre pour obtenir l'information nécessaire pour passer un agréable séjour dans le parc.

3.2.2. RÉSEAU DE SENTIERS ET SIGNALISATION



Tel que décrit à la section 2.3.3 du présent document, le réseau de sentiers du parc côtier Kiskotuk est déjà bien développé. Différents sentiers de longueurs variables sont proposés dans les divers secteurs du parc côtier, permettant aux visiteurs de pouvoir apprécier la diversité des paysages qu'on y retrouve. En tout, ce sont près de 10 km qui sont actuellement accessibles aux randonneurs. Ces derniers sont ponctués de sentiers battus, d'escaliers de bois et de belvédères d'observation récemment construits. Quelques aires de repos

supplémentaires seront aménagées à divers endroits des sentiers pour permettre aux randonneurs de se reposer et de pique-niquer (bancs, tables de pique-nique, gazébos, etc.). De plus, plusieurs poubelles et contenants de récupération seront disposés le long des sentiers, partout sur le territoire du parc côtier.

Le développement de sentiers additionnels est prévu. Il a entre autres été proposé l'idée de créer une boucle plus courte dans le sentier de la Montagne, situé au Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, pour les familles et les gens désireux de réaliser une courte randonnée dans ce secteur, ainsi qu'un sentier dans une falaise du secteur de Cacouna, située sur des terrains appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup. De plus, il est envisagé de joindre ensemble les sentiers des Passereaux et des Roitelets et de consolider les sentiers du secteur du quai de L'Isle-Verte afin entre autres de les rallonger.

Le réseau de signalisation des sentiers sera entièrement revu. Ce travail est actuellement en cours grâce à un financement reçu de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et la Fondation de la faune. Le réseau sera constitué de grands panneaux d'accueil installés en bordure de la route 132 pour indiquer l'accès aux principaux pôles d'accueil du parc, de panneaux de rappel aux différentes intersections des routes accédant aux sites pour indiquer les stationnements, des panneaux de type « Vous êtes ici » avec des cartes des sentiers installés dans des abris d'information, indiquant entre autres les règlements du parc et le niveau de difficulté des sentiers, ainsi que de très nombreuses affichettes de sentiers pour que les randonneurs puissent facilement se retrouver, tout en leur rappelant de demeurer dans les sentiers battus pour éviter le piétinement des habitats environnants. Tout le nouveau système de signalisation sera à l'effigie du parc côtier Kiskotuk. Le travail de cartographie de tous les sentiers sera réalisé en parallèle.

3.2.3. SERVICES D'HÉBERGEMENT



Le développement de services d'hébergement sur le territoire du parc côtier Kiskotuk est un incontournable et s'inscrit dans la lignée de la prémisses de développement qui vise l'autofinancement des activités du parc. En effet, la gratuité d'accès actuel au territoire facilite sa fréquentation et cette situation risque fort de se maintenir. La gratuité d'accès et, par conséquent, l'absence d'activités lucratives a cependant comme désavantage qu'il n'y a pas de revenus auto-générés actuellement.

Ces revenus seraient toutefois essentiels pour entretenir les infrastructures du parc et maintenir à l'emploi du personnel qualifié en nombre suffisant qui puisse vraiment développer la notoriété de cette destination. Dans la majorité des sites offrant des activités en milieu naturel, comme c'est le cas dans le réseau des parcs nationaux, la principale source de financement vraiment rentable au niveau des services offerts est l'hébergement. Les revenus d'hébergement servent à financer en tout ou en partie tous les principaux autres services offerts tels l'accueil, l'interprétation, les infrastructures et leur entretien. Ils servent également en grande partie à assurer les frais de gestion ainsi que les frais associés à la promotion. Une analyse sectorielle de l'hébergement du secteur effectuée par la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent a démontré qu'il y a actuellement une bonne offre de services d'hébergement en chambres d'hôtels de deux à quatre étoiles ainsi qu'en gîtes et en auberges à proximité du parc côtier. Toutefois, l'offre de services d'hébergement en camping est orientée principalement vers des campings mixtes, c'est-à-dire des terrains avec services pouvant accueillir à la fois des véhicules récréatifs motorisés, des roulottes, des tentes-roulottes et des tentes. Ceux-ci se retrouvent en milieu urbain ou à proximité et peuvent répondre aux besoins d'un assez large éventail de clientèles. Cependant, ils ne rejoignent pas complètement les attentes des écotouristes, ceux-ci étant à la recherche de sites de camping en milieu naturel où ils peuvent bénéficier d'une plus grande tranquillité et d'une proximité par rapport à des lieux d'excursion.

L'établissement d'un camping nature représente une opportunité pour la mise en valeur des TPI, en offrant un produit présentant des caractéristiques spécifiques afin d'attirer un segment précis de clientèle. L'hébergement en camping offert au parc côtier Kiskotuk, dans le secteur des Passereaux, démontrera les caractéristiques suivantes :

- Des sites de camping distancés les uns des autres, idéalement avec des écrans végétaux entre les sites afin de créer une certaine intimité.
- Chacun des sites de camping devra être relié à un sentier principal par un sentier secondaire, toujours afin d'obtenir un certain isolement entre les sites.
- L'espacement entre les sites conduira à utiliser une assez grande superficie des TPI de part et d'autre du chemin de la Rivière-des-Vases. Afin de pouvoir aménager un nombre de sites suffisant pour assurer la rentabilité et afin d'offrir un produit qui se démarque, quelques plates-formes de camping avec vue sur les paysages environnants devront être aménagées : certaines dans les pentes de la crête rocheuse, d'autres, surélevées, à la limite entre les parties arborescentes et arbustives avec vue sur les battures.
- À l'exception des plates-formes citées précédemment, les coûts d'aménagement des sites seront réduits en recherchant les endroits les plus faciles à aménager. Les aires de camping seront convenablement aménagées afin d'offrir une surface de coucher très confortable aux campeurs.
- Afin d'offrir un plus grand confort et un plus grand choix aux visiteurs, quelques sites devraient offrir de l'hébergement plus développé au sud du chemin de la Rivière-des-Vases, que ce soit des prêts-à-camper avec tentes fournies, des tipis ou des yourtes. Ce dernier type de structure offre un très bon rapport qualité d'hébergement / coûts de fabrication. Une analyse et une réflexion plus approfondies devraient aussi permettre d'évaluer la pertinence de mettre en place de l'hébergement en chalet d'été ou en refuge.
- Une touche d'originalité sera employée dans la nomination des lieux, probablement en y associant des noms d'oiseaux. Les différents sites du Camping des Passereaux pourraient prendre le nom et les couleurs de certains passereaux tels que la mésange, la sitelle, le pinson, le chardonneret, etc.
- Des actions spécifiques sur la gestion des matières résiduelles feront partie intégrante du contrat de location d'un site de camping. Le campeur s'engagera à ne laisser aucune trace ou très peu de son passage sur le site. Il y aura des unités communes de gestion de ces matières intégrant le tri à la source et le compostage.
- La construction d'une salle communautaire ainsi que de blocs sanitaires pour les campeurs est envisagée également sur les TPI.
- Il a également été soulevé l'idée de développer des services d'hébergement à connotation autochtone dans le secteur du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna tels que des tipis ou encore des chalets d'été. Ces derniers pourraient potentiellement être gérés par la Première Nation Malécite de Viger (PNMV) et leurs revenus pourraient être réinjectés dans les services d'interprétation de ce secteur. Advenant ce scénario, une entente devra être élaborée entre la Société du parc côtier Kiskotuk et la PNMV.

3.2.4. PRINCIPALES ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION



Les différents secteurs constituant le parc côtier Kiskotuk offrent des points de vue intéressants sur divers éléments du paysage bas-laurentien. Ces points de vue permettent plusieurs façons d'observer les paysages et peuvent faire l'objet d'une variété d'approches pour les interpréter. La thématique principale d'interprétation développée sera axée sur la découverte de la géodiversité des lieux et des paysages

et la relation entre cette diversité et l'occupation du territoire par toutes les formes de vie, mettant ainsi entre autres en valeur les activités de conservation, les richesses naturelles, l'agriculture, la culture autochtone et autres éléments majeurs constituant le paysage du parc côtier.

Premièrement, soit par le littoral du fleuve ou par le haut de la crête rocheuse qui traverse les secteurs du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, des Passereaux et des Roitelets, on peut contempler le paysage estuarien et insulaire caractérisé par l'île Verte, le chenal Sud, l'île aux Lièvres, l'île Rouge, l'île aux Pommes, l'île aux Basques et l'embouchure du fjord du Saguenay. Cette unité de paysage, de part ses caractéristiques géomorphologiques, sa richesse écologique et son histoire particulière, offre différentes thématiques d'interprétation pouvant satisfaire la curiosité de bien des gens.

Deuxièmement, l'accident topographique que constitue la crête rocheuse a permis de soustraire une bande de territoire le long du fleuve à la pression du développement urbain et industriel. Bien qu'ayant été colonisée au 18^e siècle selon le modèle du système seigneurial, la modernisation des campagnes et de l'agriculture a entraîné un exode des occupants de cette bande de territoire pour ne laisser que quelques bâtiments dispersés. Conséquence heureuse : cela offre actuellement un paysage conservé que l'on peut observer du haut de cette même crête rocheuse. Une bande de végétation naturelle constituée de plantes de marais salés constitue un élément important de la biodiversité du secteur. Cette bande littorale a le statut de conservation de la RNFBIV. La composition floristique du marais ainsi que l'empreinte de cette formation végétale dans l'histoire des habitants de la région sont riches de récits et d'enseignement. Une autre bande de territoire, celle-ci localisée au sud du chemin Rivière-des-Vases, est constituée de champs agricoles exploités de façon extensive pour les plantes graminées et fourragères.

Troisièmement, la crête rocheuse constitue en soi un écosystème de part sa composition géologique, floristique et faunique. Au fur et à mesure que l'on atteint ses différents sommets, une végétation de milieu aride s'accroche à la roche mère et empreigne le paysage de traits caractéristiques de milieu beaucoup plus nordique : conifères rabougris, mousses, lichens et autres plantes couvre-sols de type xérophyte. Cette section du paysage peut servir adéquatement à illustrer la dureté des forces de la nature et la capacité de colonisation des espèces.

Quatrièmement, du côté sud de la crête rocheuse, le paysage habité typiquement bas-laurentien s'offre aux visiteurs avec ses tourbières, ses champs en cultures, ses fermes, ses commerces et ses bâtiments disposés en chapelet le long des routes. Là aussi, différentes thématiques complémentaires seront développées.

Toute cette diversité présente et visible des différents secteurs du parc côtier Kiskotuk constitue un élément central du développement de la thématique d'interprétation principale. À partir des différences géographiques de base au niveau géologique, géomorphologique, topographique, climatologique et pédologique, l'environnement change et entraîne la formation d'une diversité d'habitats floristiques qui, à leur tour, entraîne une diversité d'espèces fauniques. Toute cette diversité contribue à offrir aux humains de multiples ressources à exploiter pour satisfaire leurs besoins et contribue également à définir le mode d'occupation du territoire. Tout cela s'inscrit dans le paysage et détermine une bonne partie de notre culture, de notre mode de vie et de notre capacité à maintenir des communautés humaines viables sur ces terres.

Il est proposé que la mise en valeur du secteur soit, dans une large mesure, empreinte d'une volonté de mettre en place une offre touristique basée sur l'expérience des visiteurs. Une étude de la Commission canadienne du Tourisme (CCT) a ciblé les types de voyages expérientiels les plus en demande, soit :

- la rencontre de la population locale et la participation à leurs activités quotidiennes (ex. : visites chez l'habitant et à la ferme) ;
- les activités axées sur des expériences pratiques et interactives ;
- les voyages avec accès privilégié à certains endroits qui dépassent l'offre touristique traditionnelle (ex. : visites de milieux naturels protégés de manière encadrée) ;
- et les voyages qui favorisent les expériences partagées avec la famille, les amis et d'autres voyageurs.

En observant la façon dont les entreprises commercialisent leurs produits et gèrent l'action en vue de créer des expériences de voyage mémorables, la CCT fait ressortir des éléments qui sont les plus intéressants pour la mise en forfait. La CCT a déterminé quatre ingrédients clés de la forfaitisation pour rendre le voyage mémorable, soit :

- l'importance, le rôle, la compétence, l'esprit d'initiative et les réseaux d'accompagnateurs et de guides touristiques ;
- la présence de spécialistes locaux et d'experts qui accompagnent le groupe ou se joignent à lui de façon temporaire pour partager des connaissances ;
- l'élément de surprise, qu'il soit positif ou négatif ;
- et la possibilité d'avoir des temps libres et de la souplesse dans l'itinéraire afin de découvrir par soi-même.

Ces quelques lignes orienteront la façon de développer les activités d'interprétation du parc côtier Kiskotuk, en faisant ressortir des aspects spécifiques relatifs à la région, en les intégrant dans des expériences plus globales et en les faisant présenter par des personnes compétentes.

Actuellement, les sites inclus dans le parc côtier Kiskotuk sont fréquentés en visite libre. Les possibilités de bénéficier d'activités d'interprétation se réalisent uniquement sur réservation, soit auprès de la Première Nation Malécite de Viger ou de la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent, et

aucune programmation d'activité n'est réellement structurée. L'animation des lieux est pourtant un enjeu primordial et un défi de taille pour bonifier l'offre récréative de la zone et accroître son attractivité. Les activités d'interprétation qui seront offertes au parc côtier Kiskotuk démontreront les caractéristiques suivantes :

- Il y aura mise en place d'une programmation structurée d'activités d'interprétation du milieu biophysique et humain de façon à faire connaître aux visiteurs la destination qu'ils ont choisie pour leurs vacances. Cet aspect constitue un incontournable. Ces activités seront insérées dans une programmation hebdomadaire récurrente et animées par une équipe de guides-naturalistes bien formée. Par exemple, à chaque jour de la semaine, à heure et lieu déterminés, pour les mois de juillet, août et septembre, une activité sera offerte sur une thématique déterminée, avec une rotation de trois à cinq activités différentes à l'intérieur d'une même semaine. Des causeries sur divers sujets pourraient être offertes dans les différents secteurs du parc selon un horaire préétabli (ex. : dans les tours d'observation dans le secteur du marais de Cacouna et sur les belvédères d'observation en bordure du Saint-Laurent dans le secteur des TPI). De plus, cette programmation inclura des visites guidées spécifiques avec accès privilégié à certains endroits ou aux « coulisses » du parc côtier Kiskotuk (ex. : accès aux marais pour le baguage de canards, visite de la tourbière du Bois-des-Bel, etc.).
- L'interprétation par la balladodiffusion sera développée. Il s'agit d'un moyen de diffusion de fichiers audio, vidéo ou autres sur Internet. Ils sont émis par différents types de diffuseurs et automatiquement reçus dans un lecteur qui cumule les émissions. Par la suite, les auditeurs, soit les visiteurs du parc, peuvent les écouter directement sur différents types de lecteurs. Il s'agit en fait de développer un réseau d'interprétation autonome pour les randonneurs désireux d'obtenir de façon libre de l'information supplémentaire sur les différents environnements qui s'offrent à eux. Il faut toutefois souligner l'importance de conserver les guides-naturalistes pour privilégier le contact humain ; la balladodiffusion devenant une interprétation complémentaire et non un substitut aux causeries.
- Un nouveau réseau de panneaux d'interprétation sur les richesses des paysages constituant le parc côtier et reprenant le même visuel sur tout le territoire sera développé puis installé. Ce travail est actuellement en élaboration grâce à un financement reçu de la part de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et de la Fondation de la faune du Québec. En tout, ce sont douze nouveaux panneaux d'interprétation qui seront installés sur tout le territoire en complémentarité avec ceux existants décrits précédemment à la section 2.3.3 du présent document. Toujours grâce à ce financement, un outil d'interprétation mobile, soit un guide de découverte du parc côtier, a été produit. Ce dernier inclut de l'information sur les différents secteurs du parc, complémentaire à celle présentée sur les panneaux d'interprétation, des cartes des différents secteurs, les règlements du parc ainsi que des astuces pour permettre aux visiteurs de découvrir le parc de façon harmonieuse avec l'environnement qui les accueille.
- Un jeu de géolocalisation bien structuré à l'échelle du parc côtier sera aussi mis sur pied afin de répondre à la demande grandissante d'une certaine clientèle adepte de plein-air et d'aventure qui recherche ce type d'activité.

- En parallèle, une offre de services structurée adressée aux établissements scolaires de la région et aux terrains de jeux sera développée afin de faire découvrir aux jeunes les différentes facettes de l'environnement et de l'histoire du parc côtier Kiskotuk.

3.2.5. PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES

Les principales activités en milieu naturel qui peuvent actuellement être pratiquées sur le territoire du parc côtier Kiskotuk sont la randonnée pédestre, à vélo et en kayak ainsi que l'observation de la faune, en particulier l'observation ornithologique. La zone à l'étude possède tous les attributs pour attirer les adeptes de ces activités :



- Elle est située dans un corridor touristique important.
- Elle bénéficie déjà de plusieurs infrastructures pour pratiquer ces activités (ex. : réseau de sentiers bien structurés, Route Verte, etc.).
- Elle donne accès au fleuve Saint-Laurent (facteur majeur de déplacement pour les touristes).
- Elle est constituée de plusieurs types d'habitats.
- Elle possède des promontoires naturels qui permettent d'observer une diversité de paysages.

À l'échelle du Bas-Saint-Laurent, il faut constater que le parc national du Bic constitue un attrait de taille et les données sur la fréquentation en font foi. Une forte clientèle touristique s'y arrête à chaque année, ainsi qu'une clientèle locale provenant principalement de la région de Rimouski-Neigette / Mitis et pour laquelle le parc national du Bic constitue une aire de récréation de proximité. La mise en place d'une offre d'activités et de services écotouristiques plus structurée à l'échelle du parc côtier Kiskotuk pourrait certainement, d'une part, entraîner des habitudes de récréation de proximité auprès des populations locales avoisinant le corridor à l'étude et, d'autre part, stimuler une clientèle touristique à venir visiter le parc et à y organiser leur séjour. Les activités récréotouristiques qui seront offertes au parc côtier Kiskotuk démontreront les caractéristiques suivantes :

- Les principales activités récréatives du parc côtier Kiskotuk qui seront valorisées seront la randonnée pédestre et l'observation ornithologique, comme c'est le cas présentement. Toutefois, celles-ci seront mieux structurées que présentement et certaines infrastructures supplémentaires pour faciliter par exemple l'observation ornithologique seront installées.
- La piste cyclable la Route Verte sera davantage valorisée à l'intérieur du parc côtier, incluant la location de vélos sur place. Des fonds seront prévus pour améliorer les portions de la piste cyclable qui sont actuellement de qualité inférieure.

- En ce qui a trait aux activités de chasse, il est à l'étude de l'interdire dans le secteur du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna ainsi que sur les TPI (camping). Cette décision découle de très nombreuses demandes reçues à cet effet, qui soulevaient l'aspect dangereux de la fréquentation simultanée du site par des chasseurs, des randonneurs et des ornithologues. Toutefois, dans le secteur de L'Isle-Verte, il est prévu d'encadrer et d'organiser des activités de chasse : l'idée de préparer des caches à louer a été soulevée ainsi que celle de mettre des guides de chasse à la disposition de la clientèle du parc côtier (forfait, incluant l'hébergement, les caches et le guide). Ces activités se dérouleront à l'extérieur du territoire de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte.
- Des activités récréatives encadrées sur le Saint-Laurent, pour valoriser davantage l'aspect marin du parc côtier Kiskotuk, seront développées puis mises en valeur. Il est prévu de développer l'offre de randonnées guidées en kayak de mer et en rabaska, possiblement vers l'île Verte, en partance du parc côtier. Celles-ci pourraient être offertes par un concessionnaire. Différents sites de débarquement pourraient être utilisés, sur le territoire du TPI, le vieux quai, l'embouchure de la rivière des Vases et le quai de L'Isle-Verte. Il sera important de mieux structurer et identifier les sites de débarquement pour les kayakistes qui naviguent de manière autonome sur le Saint-Laurent, dont ceux qui suivent la Route bleue du sud de l'estuaire, afin d'éviter qu'ils ne débarquent à terre sur des terrains privés, mais uniquement aux endroits aménagés à cet effet. Certains propriétaires ont d'ailleurs soulevé cette problématique observée actuellement.
- L'offre de randonnées équestres dans le secteur de Cacouna par le biais d'un concessionnaire est aussi à envisager. Cette activité devra être bien encadrée afin qu'elle s'insère bien dans les objectifs de création du parc côtier qui visent à la fois la conservation des milieux naturels ainsi que le respect des différents propriétaires du secteur.
- Des pistes d'hébertisme pour les jeunes seront aménagées près des sites d'hébergement et dans le secteur de la route de la Montagne (secteur Cacouna).
- Un autre volet des activités récréatives qui sera développé consistera à s'associer avec des promoteurs et des organisateurs d'activités sportives et culturelles de la région afin d'intégrer ce type d'activités à la programmation et aux outils promotionnels du parc côtier Kiskotuk. Ce type d'activités est souvent ponctuel, comme c'est le cas, par exemple, pour la traversée à l'île Verte à pied, appelée le Sentier de la Bouette, ou encore la fête malécite. Cette programmation d'activités inclura la mise en valeur de l'agriculture, des produits de la pêche et de la chasse et la valorisation des produits du terroir (ex. : visites à la ferme, tables champêtres, pêche sportive au quai de L'Isle-Verte, etc.). Un dépliant promotionnel mettant en valeur les attraits régionaux ainsi que les services d'hébergement, de restauration et de ravitaillement (ex. : dépanneurs, poissonneries, etc.) des municipalités adjacentes sera systématiquement remis aux visiteurs du parc côtier. L'île Verte devra être mise en valeur en termes d'excursion journalière. De plus, divers circuits de découverte sont actuellement offerts dans les municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte.

3.3 Description du plan de conservation

Selon le concept de parc naturel bien connu en France, qui ressemble au concept à appliquer pour la mise en valeur du corridor côtier Cacouna – L’Isle-Verte, un tel parc peut être créé là où un espace rural possède un patrimoine naturel et culturel de grande qualité, mais dont l’équilibre peut s’avérer fragile et menacé par la pression de développement. Un parc naturel doit comporter suffisamment d’éléments reconnus au niveau régional, national et/ou international. Dans le corridor côtier Cacouna



– L’Isle-Verte, il y a un site Ramsar reconnu au niveau international pour les milieux humides, une réserve de faune et un site ornithologique reconnu au niveau national ainsi que des Zones importantes pour la conservation des oiseaux. L’aspect « conservation » du parc côtier Kiskotuk est donc indéniable et occupera une place de choix dans son développement.

3.3.1. OBJECTIFS DE CONSERVATION

Afin de maintenir à la fois la diversité des écosystèmes naturel, les qualités paysagères et la quiétude des lieux, il devra y avoir un travail de concertation afin d’harmoniser et de rendre plus facilement compréhensible l’ensemble des lois et des règlements qui s’appliquent aux différentes parties de territoire compris dans ce corridor. La connaissance et l’harmonisation de ces lois et règlements doivent permettre de circonscrire adéquatement les différentes zones récréatives et de conservation du parc. De plus, la gestion des terres de tenure privée, qui constituent des zones de production pour lesquelles il faut s’assurer du respect de la propriété, doit faire l’objet d’un encadrement afin de maintenir la qualité des paysages et des écosystèmes qu’ils supportent.

Voici les principaux objectifs de conservation que poursuivra le parc côtier Kiskotuk :

- Assurer une utilisation harmonieuse de ses ressources naturelles, qu’elles soient forestières, aquatiques, fauniques, agricoles, minérales ou autres de façon à en préserver toutes ses caractéristiques naturelles dans une optique de développement durable et de minimiser le dérangement de la faune.
- Effectuer un diagnostic approfondi à l’échelle du territoire du parc afin de déterminer tous ses éléments fauniques et floristiques ainsi que ses habitats fragiles qui devront faire l’objet de mesures de conservation particulières et développer un plan de conservation adapté à appliquer selon une échelle de temps définie.
- Définir les besoins en termes d’aménagements fauniques à réaliser afin d’augmenter l’attractivité du parc côtier pour la faune, en particulier les oiseaux, de manière à leur permettre d’y réaliser paisiblement les activités biologiques essentielles à leur survie.
- Déterminer les besoins en termes d’acquisitions de connaissances sur les espèces fragiles et les habitats à effectuer pour pouvoir mettre en place des mesures de gestion adéquates.

3.3.2. MESURES DE CONSERVATION EN COURS ET ENVISAGÉES

Afin d'atteindre les objectifs de conservation visés par la création du parc côtier Kiskotuk, voici une liste de mesures envisagées dont la réalisation est déjà entamée ou qui seront à mettre en place par divers organismes intéressés à s'impliquer dans la conservation du territoire du parc :

- Un plan de zonage du parc côtier sera d'abord réalisé en y indiquant les zones de services, les zones de récréation intensive et extensive ainsi que les zones de conservation intégrale et les terres de nature privées afin de donner aux visiteurs une image exacte des lieux où ils peuvent aller ainsi que des lieux où ils doivent demeurer éloignés.
- Un guide d'intendance sera rédigé qui décrira les objectifs de conservation du parc et qui indiquera aux différents types d'utilisateurs du parc les bonnes pratiques environnementales à respecter pour limiter les traces de leur passage sur le territoire.
- Les divers outils d'interprétation développés pour le parc côtier Kiskotuk mettront à l'avant-plan le côté conservation du parc en éduquant ses utilisateurs aux bons comportements à adopter.
- Un plan de conservation et une stratégie d'application pour la protection de la tourbière du Bois-des-Bel sera mis de l'avant afin de protéger ce milieu naturel fragile et exceptionnel.
- Grâce à un financement reçu de la part du Programme Interactions communautaires d'Environnement Canada, une étude de faisabilité a été effectuée par la firme Écogénie afin de créer un réseau constitué de deux bassins fauniques dans le secteur du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, soit au sud de la route qui longe l'étang de la Montagne. Les résultats de cette étude s'étant révélés positifs, les démarches ont été entreprises afin d'obtenir les autorisations environnementales et le financement nécessaires pour effectuer les aménagements fauniques envisagés, qui créeront des habitats supplémentaires de choix pour la faune aviaire. Des sentiers d'accès avec des points d'observation définis permettront la réalisation d'activités d'interprétation au pourtour de ce nouvel habitat faunique, tout en limitant au maximum le dérangement de la faune qui y vivra. Ces aménagements seront aussi visibles à partir d'une tour, ce qui permettra de bonifier les activités d'observation tout en restant à distance.
- Des arbres, des arbustes et des vivaces indigènes seront plantés dans les espaces verts anthropiques des différents secteurs (aires de repos, stationnements, etc.) afin d'améliorer l'encadrement visuel des lieux d'accueil et limiter le dérangement de la faune.
- Des seuils seront mis en place sur des canaux de drainage et des aboiteaux asséchant des marais à spartines dans différents secteurs du parc (référence à l'*Atlas de restauration des rives du Saint-Laurent*). Toujours grâce à un financement reçu de la part du Programme Interactions communautaires d'Environnement Canada, la réalisation d'aménagements fauniques de ce type est déjà entamée dans le marais de Gros-Cacouna et de L'Isle-Verte. Ce financement a également permis la fabrication puis l'installation au printemps 2012 de structures de repos et de nidification pour les oiseaux sur l'étang de la Montagne dans le secteur du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna.

- Il faudra déterminer les projets d’acquisitions de connaissances et toutes les actions à être entreprises en conservation au sein du parc côtier et les présenter au sein d’un plan de restauration et de conservation du site.

3.3.3. RÈGLEMENTS VISANT LA CONSERVATION DU PARC CÔTIER

Les membres du comité de travail formé pour encadrer la réalisation du parc côtier Kiskotuk ont élaboré une série de règlements visant la préservation des caractéristiques naturelles le composant. Ces règlements seront diffusés sur les panneaux de signalisation de type « Vous êtes ici » qui seront installés à divers endroits stratégiques dans les sentiers pédestres ainsi que sur les panneaux de rappel qui se trouveront dans chacun des stationnements du parc. Ils sont également diffusés dans le guide de découverte qui a été développé. Les voici :

No	Règlements	Icônes
1.	Marchez uniquement dans les sentiers balisés.	
2.	Demeurez groupés et évitez d’être bruyants lors de vos déplacements.	
3.	Maintenez en tout temps vos animaux domestiques en laisse et ramassez leurs excréments.	
4.	Observez la faune à distance et ne nourrissez pas les animaux sauvages.	
5.	Conservez indemnes les nids, les œufs, les carcasses et autres éléments animaliers.	
6.	Laissez sur place les plantes, les champignons, les roches, les bouts de bois et autres éléments naturels du parc.	
7.	Préservez intactes les différentes infrastructures et respectez les propriétés privées du secteur.	
8.	Rapportez vos déchets et utilisez les poubelles et les bacs à recyclage prévus à cet effet pour en disposer.	
10.	Il est interdit de camper en dehors des sites officiels de camping.	
11.	Il est interdit d’allumer des feux en tout temps, à l’exception des endroits prévus à cette fin dans les sites de camping et ce, en dehors des périodes de sécheresse.	
12.	Il est interdit de se baigner dans les différents plans d’eau du parc.	
13.	Il est interdit de pêcher, de piéger ou de chasser les animaux, à l’exception des endroits où ces activités sont autorisées, avec un permis correspondant obligatoire.	

3.4 Affectations du territoire

Actuellement, le territoire délimité pour la création du parc côtier Kiskotuk est constitué de différentes parcelles de territoire ayant une affectation spécifique encadrée par des lois et des règlements.

- La Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte (RNFBI) est un territoire protégé par la *Loi sur les espèces sauvages* du Canada et le règlement sur les réserves d'espèces sauvages. Elle est gérée par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada et contient des zones de récréation intensives (principalement des sentiers pédestres), des zones de récréation extensives et des zones de conservation intégrales (dont le refuge d'oiseaux migrateurs).
- Le Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna appartient également au gouvernement canadien, il est géré par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada et est actuellement en processus d'intégration à la RNFBI.
- Une grande proportion du corridor côtier Cacouna – L'Isle-Verte est soumise à la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles* du Québec, exigeant d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour la construction de certaines infrastructures ou effectuer des changements dans l'utilisation du territoire.
- L'ensemble du territoire est soumis aux grandes affectations du territoire dans le schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup.
- Également, le territoire du parc côtier est soumis dans son ensemble aux règles d'urbanisme des municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte.
- Enfin, à l'intérieur du plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales déléguées de la MRC de Rivière-du-Loup, les TPI sur le chemin de la Rivière-des-Vases sont zonées conservation, c'est-à-dire que les composantes environnementales du milieu biophysique doivent être conservées, en interdisant les interventions forestières, mais en permettant certaines activités de récréation. À l'intérieur du territoire du parc côtier Kiskotuk, les TPI constitueront la zone de services et de récréation, tout en gardant une partie du territoire en conservation intégrale.

Les orientations d'aménagement et, éventuellement, la rédaction de la charte du parc qui déterminera les règles d'utilisation et de mise en valeur du territoire des différentes composantes en faisant partie doivent tenir compte de l'ensemble de ces règles qui déterminent l'usage possible du territoire. De plus, lorsqu'il sera possible de le faire, il faudra adapter les règles dans le sens de la mise en valeur proposée, que ce soit, par exemple, au niveau de l'affichage, des règles de prélèvement ou des limites de vitesse sur le chemin de la Rivière-des-Vases.

En ce qui concerne l'encadrement visuel, les règlements d'urbanisme doivent servir à la conservation des éléments paysagers et à l'encadrement des activités de construction et de rénovation. La *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles* est assez restrictive sur la construction de nouvelles habitations. Cependant, la construction de bâtiments de ferme est

actuellement permise et il faudrait éviter, par exemple, que des bâtiments de style architectural hétéroclite s'implantent dans le paysage que l'on veut conserver. Les règles de construction et de rénovation devraient donc être précisées afin d'identifier le type d'architecture et de matériaux pouvant être permis dans le secteur afin d'orienter les travaux de construction et de rénovation vers des modèles de bâtiments représentatifs de l'histoire rurale du Québec.



Pour ce qui est de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), même si les TPI sont essentiellement des superficies forestières et que des infrastructures devront y être aménagées pour compléter l'offre de services touristiques, il demeure que ces terres sont incluses dans la zone agricole protégée et que la CPTAQ aura un avis à donner sur la faisabilité de ce projet. Cela devra se traduire par l'émission d'une autorisation à utiliser le territoire à des fins autres que l'agriculture. Afin d'en arriver à obtenir cette autorisation, il devra, d'une part, faire valoir le faible potentiel des TPI

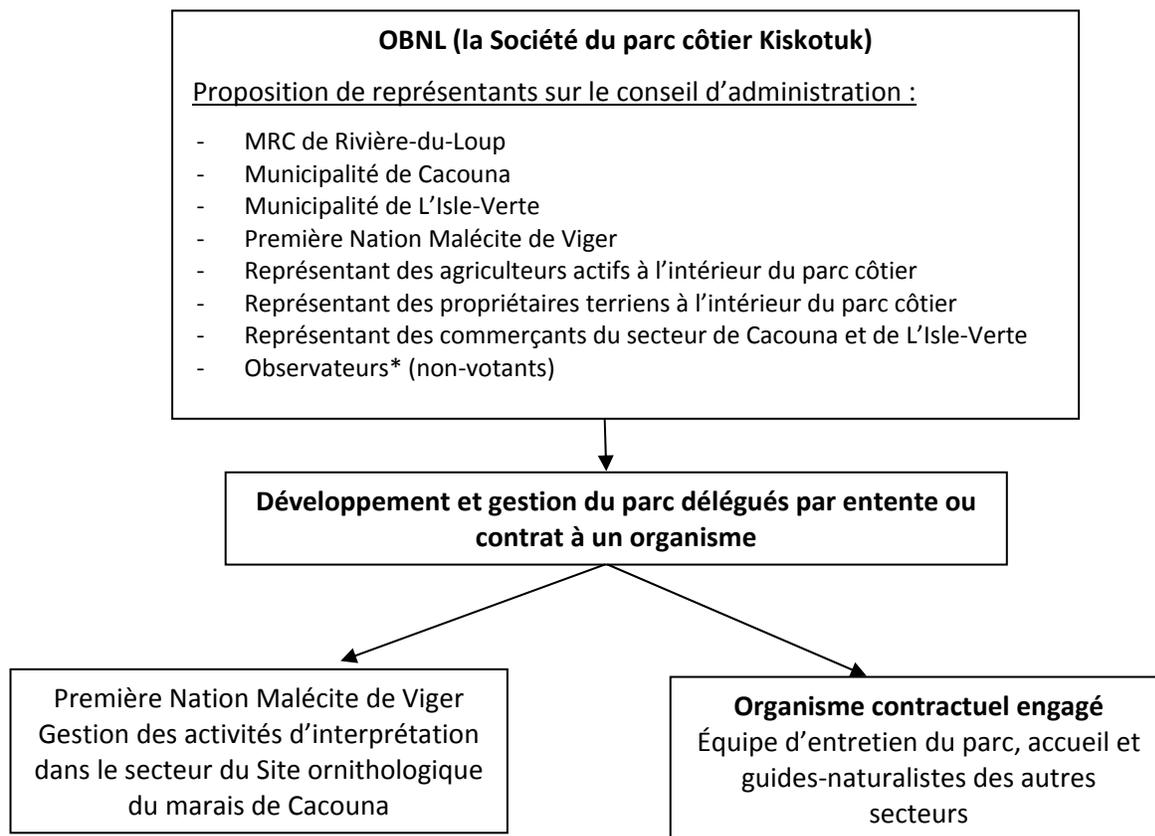
pour l'agriculture et le relatif éloignement des unités de production animale et, d'autre part, présenter le projet de mise en valeur global et d'y démontrer la possibilité de maintenir et de renforcer la vocation agricole des terres actuellement en culture dans le secteur, par le développement de produits agricoles et du terroir pouvant être consommées directement sur place par les touristes et la population locale. Il faudra mettre l'emphasis sur la raison première de la *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles*, soit la protection du territoire agricole pour le bénéfice des générations futures. Le projet proposé vient en totale concordance avec les fondements de cette loi, en n'hypothéquant nullement les superficies ayant un réel potentiel. Le projet proposé vient plutôt favoriser et consolider la mise en valeur des terres agricoles cultivées du corridor côtier Cacouna – L'Isle-Verte par l'établissement d'activités compatibles dans leur proximité.

En matière de conservation, comme orientation complémentaire, il serait intéressant d'évaluer la pertinence et la faisabilité de mettre de l'avant une stratégie d'acquisition de certaines terres adjacentes aux TPI afin d'obtenir une superficie de territoire ayant une plus forte valeur de conservation pour plusieurs espèces. Ce serait le cas pour le Canard noir, espèce vedette de la RNFBI, dont les tourbières sont des éléments essentiels dans le cycle d'élevage des canetons. Certains organismes peuvent aider de différentes manières dans des projets d'intendance visant la conservation de territoire. La partie du territoire la plus intéressante serait la tourbière située au sud-ouest du bloc des TPI, qui est à prime abord une des rares tourbières à avoir été très peu modifiée par l'Homme. L'acquisition de territoires et de connaissances par des projets de surveillance et de recherche sont des stratégies à exploiter pouvant être utiles dans le renouvellement des thèmes d'interprétation. Certains lots épars (TPI) pourraient servir de monnaie d'échange afin d'accroître la superficie du bloc de lots sur le chemin de la Rivière-des-Vases.

4.1 Structure légale et organisationnelle

Afin de permettre une gestion adéquate du parc, le comité de travail, appuyé par résolution du conseil de la MRC, a convenu de créer un organisme sans but lucratif pour en encadrer la mise en place puis en assurer le fonctionnement. Cet organisme, la Société du parc côtier Kiskotuk, sera dirigée par un conseil d'administration qui définira les orientations et les priorités de développement et de gestion du parc et, par la suite, octroierait un contrat de gestion à un organisme local ayant une bonne expérience dans la gestion de projets récréotouristiques pour en assurer le suivi administratif et appliquer les différentes étapes de mise en place du projet. Actuellement, pour la première étape de développement conceptuel du projet, la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent est l'organisme qui a le mandat de rédiger le présent plan d'aménagement et de gestion du parc côtier. La MRC de Rivière-du-Loup entend continuer à faire appel aux organismes de la région pour assurer la continuité de ce projet.

Le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a d'ailleurs entériné la création de l'organisme à but non lucratif (OBNL) gestionnaire par voie de résolution lors de sa séance du 18 janvier 2012. Ce dernier est en voie d'être créé. Voici la composition sommaire de la structure légale et organisationnelle proposée pour la gestion du projet :



* Exemples d'observateurs: Service canadien de la faune d'Environnement Canada, MRNF, Canards Illimités ...

4.2 Stratégie de gestion

Autant au niveau de la gestion administrative que des activités terrain, l'avantage de procéder par délégation d'un contrat de gestion à un organisme existant permet de diminuer les frais fixes de fonctionnement et de partager des ressources matérielles et des ressources humaines qui peuvent travailler sur différents dossiers ou projets. La synergie ainsi créée constitue une assise solide qui permettra, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre qualifiée, de conserver une expertise de gestion par la capacité à offrir des contrats de travail intéressants dépassant la stricte période d'opération du parc (environ trois mois). En exemple, les ressources humaines travaillant à la gestion et l'entretien des infrastructures ainsi qu'aux inventaires ornithologiques à la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte pourraient intégrer dans leurs tâches d'autres responsabilités reliées aux opérations du parc. Cela permettrait de les maintenir à l'emploi pour une période intéressante de plusieurs mois. Il en est de même pour les emplois de supervision des activités ou de gestion comptable, dont l'intégration de mandats permet d'offrir des services à longueur d'année.

L'organisme contractuel qui sera mandaté par la Société du parc côtier Kiskotuk pour gérer la mise en place puis le fonctionnement du parc côtier devra détenir une expertise reconnue dans le domaine du développement et de la gestion de projets récréotouristiques afin d'apporter une contribution significative au projet. Inévitablement, cet organisme devra avoir accès à différentes sources de financement provenant de divers programmes et avoir la capacité d'auto-générer des revenus. En exemple, l'organisme contractuel devrait pouvoir bénéficier du programme de subvention salariale d'Emploi-Québec afin d'amortir le coût de main-d'œuvre associé aux tâches non spécialisées d'aménagement et d'entretien des infrastructures. Par extension, l'organisme contractuel devra pouvoir encadrer adéquatement ces personnes en insertion et permettre la mise en valeur du potentiel humain de la région. Dans le cadre du projet de parc côtier, le choix de l'organisme gestionnaire concourrait à l'atteinte des objectifs visés par la maximisation de l'utilisation des ressources humaines et financières régionales.

4.3 Stratégie de marketing

4.3.1. POSITIONNEMENT

L'utilisation de l'étiquette « Parc côtier Kiskotuk » est en très grande partie une question d'image et de marketing concerté. Il serait très difficile de créer un parc dans ce secteur si aucun aménagement n'existait présentement et si la population locale n'était pas familière avec la venue et le passage de touristes. L'exercice à réaliser est donc de restructurer les éléments en place, en y ajoutant certains éléments manquants et en leur donnant une nouvelle image unifiée et cohérente qui constituera un produit à valeur ajoutée. Ce nouveau produit devra par la suite être promu à l'intérieur d'un réseau et, à l'heure actuelle, différentes possibilités sont à envisager afin d'arriver à cet objectif.

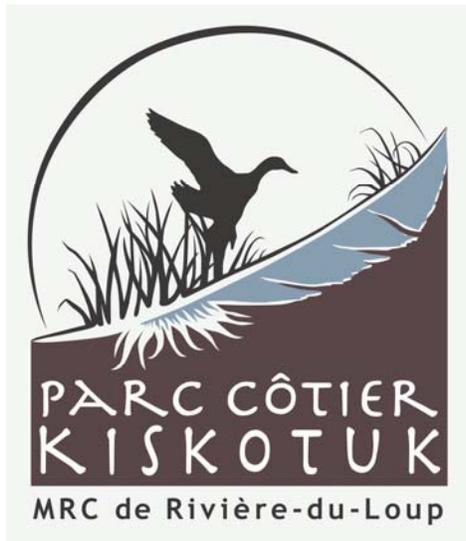
Dans le présent projet, pour les différents sites donnant accès au fleuve à l'intérieur du parc côtier, une image spécifique correspondant à un produit touristique complet, soit le parc côtier Kiskotuk, est en création. Par une gestion commune, des outils promotionnels et un affichage routier complètement renouvelés, le regroupement des secteurs du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna, des Passereaux, des Roitelets et du quai de L'Isle-Verte ainsi que celui de la maison Girard de la Réserve nationale de faune de la baie de L'Isle-Verte sous la bannière commune du parc côtier constitue en soi une avancée significative pour la promotion et le développement global des sites. Il a donc été déterminé de créer une nouvelle image par l'élaboration d'un logo distinctif et un réseau de signalisation entièrement revue en fonction de cette image. Sous cette grande étiquette du parc côtier Kiskotuk, chacun des secteurs est identifié en sous-étiquette, tel que présenté tout au long du présent document. L'objectif est que ce produit écotouristique à valeur ajoutée se positionne comme un attrait fort de la MRC de Rivière-du-Loup, permettant à la clientèle de prolonger leur séjour dans la région pour avoir des retombées économiques significatives pour les municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte et, à plus grande échelle, pour la MRC de Rivière-du-Loup et le Bas-Saint-Laurent.



Il sera important que le parc côtier soit intégré aux réseaux touristiques actuellement en place au Bas-Saint-Laurent pour en augmenter le pouvoir promotionnel. Par exemple, un projet de mise en valeur des facettes touristiques maritimes du Bas-Saint-Laurent, appelé le réseau des Haltes marines de la route des navigateurs, a vu le jour il y a quelques années. L'idée à la base de ce réseau est d'associer certains gestionnaires de sites afin de mettre en commun et de partager des ressources pour élaborer des outils de développement et de promotion d'attrait associés au milieu côtier et marin. Deux types de haltes sont sélectionnés pour faire partie de ce réseau : des haltes principales, appelées Stations mers, où l'on retrouve des services d'accueil et d'interprétation, comme l'est actuellement le centre d'interprétation de la maison Girard. La Station exploratoire du Saint-Laurent, un centre éducatif dédié au Saint-Laurent situé à Rivière-du-Loup, est également une Station mer. Les haltes secondaires, soit les Stations pilotes, sont quant à elles des lieux d'accès libres gratuits au Saint-Laurent. Les secteurs du Site ornithologique du marais de Gros-Cacouna et des Roitelets sont déjà identifiés comme Stations pilotes. De plus, il y a présentement au Bas-Saint-Laurent plusieurs démarches entreprises afin de revamper la route des Navigateurs, reconnue par Tourisme Québec, mais sous-utilisée comme outil de promotion régionale. Les routes touristiques structurées connaissent un regain de popularité depuis peu et cela suit la tendance des gens à planifier leurs vacances par Internet, ce qui leur donne la possibilité de visiter virtuellement leur itinéraire avant d'effectuer leur choix de destination. Il sera donc primordial que le parc côtier Kiskotuk soit bien positionné au sein de ces deux circuits complémentaires ; le réseau des Haltes marines de la route des Navigateurs étant un produit direct découlant de cette route touristique (www.haltesmarinesbsl.ca).

Le réseautage est le principal fil conducteur de la stratégie de positionnement du parc côtier Kiskotuk afin de diminuer et de partager les coûts de promotion, tout en permettant de rendre alléchante une destination touristique en présentant comme un tout la somme de ses éléments.

4.3.2. NOM ET IMAGE



À la suite de l'analyse des caractéristiques et des potentiels du territoire côtier Cacouna – L'Isle-Verte, il en est ressorti que la principale thématique de mise en valeur du parc sera axée sur l'interprétation de la **géodiversité** des paysages et de la **biodiversité** des lieux, tout en mettant en valeur l'occupation du territoire et la **culture autochtone**. Ces différents aspects de la thématique permettront de différencier ce parc des autres attraits touristiques lors des actions promotionnelles.

Le comité de travail a donc choisi un nom malécite qui représente bien le milieu naturel, soit le **Parc côtier Kiskotuk**, ce dernier signifiant « terre dénudée à marée basse ». Le terme côtier définit bien l'ensemble du territoire du parc qui constitue le mariage entre la mer et la terre, par la mise en

valeur de la bande littorale des municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte.

Le logo développé tend à faire ressortir le principal aspect naturel qui différencie les paysages du parc, soit l'importance des marais à spartines ainsi que la diversité de la faune ailée du parc dont les différentes espèces de sauvagine sont des éléments très représentatifs. L'identification de l'initiatrice du projet, soit la MRC de Rivière-du-Loup, a été faite en bas du logo afin de préciser que ce projet se veut un projet rassembleur pour toutes les communautés du territoire de la MRC, autochtone et non-autochtones.

4.3.3. ACTIVITÉS DE MARKETING

Le but du présent document n'est pas de définir et d'analyser en profondeur les objectifs de marketing et les stratégies promotionnelles qui les accompagneront. En effet, il est prévu d'engager une firme professionnelle externe afin d'élaborer le plan de communications et de promotion du parc côtier Kiskotuk. Toutefois, voici les grandes lignes des activités promotionnelles envisagées :

- Le maillage de l'aspect côtier et de la culture autochtone sera la pierre angulaire de l'image identitaire du parc côtier.
- Un site Internet spécifique au parc côtier ainsi qu'un dépliant promotionnel seront développés.
- Tel que spécifié précédemment, la création d'un réseau de signalisation complètement renouvelé des sentiers à l'échelle du parc côtier mettant en avant-plan son image identitaire est actuellement en élaboration. Un aspect important de cette signalisation sera l'identification des différents secteurs du parc et la localisation de leur accès par le biais de la route 132.

- Un affichage au niveau de l'autoroute 20 sera un incontournable, particulièrement depuis le prolongement de celle-ci dans les municipalités de Cacouna et de L'Isle-Verte.
- Le projet fera l'objet d'une inauguration majeure afin de le faire connaître par la population locale.

4.4 Financement du projet

La prochaine étape du projet sera d'élaborer une étude de faisabilité technique et commerciale, qui définira avec précision ses aspects financiers, à savoir les coûts et le financement associés à l'élaboration du projet puis ceux associés à l'opération du parc côtier une fois créé.

Le financement des infrastructures à déployer pour bonifier celles déjà en place et pour développer des services d'hébergement rentables sera assumé de manière ponctuelle par le biais de demandes de subventions auprès d'instances gouvernementales telles que Développement économique Canada et Tourisme Québec et de partenaires régionaux tels que Tourisme Bas-Saint-Laurent, la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent, la MRC de Rivière-du-Loup, le Centre local d'emploi et par des commanditaires à définir. En ce qui a trait aux actions de conservation et de mise en valeur à réaliser en parallèle, des demandes de financement seront effectuées au cas par cas auprès de programmes gouvernementaux spécifiques. Par exemple, le Programme Interactions communautaires d'Environnement Canada injecte déjà des sommes pour la réalisation d'aménagements fauniques sur le territoire du parc côtier. Certains travaux de ce type peuvent également bénéficier d'aides financières dans le cadre de projets de compensations environnementales exigés par le gouvernement lors de l'émission de permis pour des travaux réputés avoir des impacts environnementaux négatifs telles que la construction de routes ou d'infrastructures maritimes. De plus, d'autres programmes encore subventionnent l'élaboration d'outils éducatifs tel que le fait présentement la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et la Fondation de la faune du Québec pour le développement du réseau de panneaux d'interprétation et de signalisation du parc côtier ainsi que de certains outils interprétatifs, tel le guide de découverte du parc.

En ce qui a trait au fonctionnement en soi du parc côtier, il est rare que l'autofinancement découlant du développement de services tels l'animation et l'hébergement suffisent à en couvrir entièrement les dépenses, incluant celles du suivi administratif, de la promotion, des ressources humaines et de l'entretien des infrastructures développées. Il est certain que l'objectif ultime est l'autosuffisance, mais il se peut qu'une aide financière des organismes régionaux qui bénéficieront des retombées économiques indirectes du parc côtier soit nécessaire. Cet aspect sera approfondi dans l'étude technique et commerciale à venir et devra faire l'objet de discussions.

5. Plan d'action

Grandes étapes de réalisation	Échéancier
Rédaction du plan d'aménagement et de gestion	Février – juillet 2012
Présentation populaire aux propriétaires de terrains	Février 2012
Incorporation de l'organisme de gestion	Juillet 2012
Appel d'offres pour l'embauche d'un consultant pour la rédaction de l'étude de faisabilité technico-commerciale	Août 2012
Recherche de financement pour la rédaction de l'étude de faisabilité technique et commerciale	Septembre 2012
Lancement officiel du projet	Septembre 2012
Rédaction de l'étude de faisabilité technique et commerciale	Octobre 2012-mars 2013
Rédaction du plan d'intervention pour la conservation du corridor côtier Cacouna – L'Isle-Verte	Octobre 2012-mars 2013
Choix d'un organisme contractuel pour la gestion de l'organisme et l'aménagement du parc	Octobre-Novembre 2012
Rédaction des règlements généraux et Assemblée de fondation	Octobre 2012
Rédaction de la charte	Novembre-décembre 2012
Consultations publiques	Avril 2013
Recherche de financement pour réaliser les aménagements	Printemps et automne 2013
Demande d'autorisations environnementales	Printemps et automne 2013
Rédaction du plan de communications	Automne 2013
Réalisation des aménagements	Horizon 2014

6. Conclusion

L'aménagement du parc côtier Kiskotuk se fera en plusieurs étapes. Le fait de définir ses grandes orientations de développement puis de rédiger le présent plan d'aménagement et de gestion de son territoire sont des premières étapes très importantes qui ont été franchies. Le comité de travail et la MRC ont désormais en tête une image globale de ce que pourrait devenir le parc.

Le succès de ce projet de mise en valeur du corridor côtier Cacouna – L'Isle-Verte et sa contribution à l'économie de la région sont conditionnels à la possibilité de générer des revenus afin de prendre en charge la gestion et la promotion des activités offertes. Le projet présenté dans ce document constitue un moyen adéquat pour arriver à cet objectif, ce qui respecte les trois prémisses de départ : autofinancement, contribution à l'économie de la région et mise en valeur globale du corridor côtier Cacouna – L'Isle-Verte.

La MRC met en place un parc régional afin de créer et de mettre en valeur cet espace naturel, rural et habité. L'utilisation de l'étiquette « Parc côtier Kiskotuk » est en très grande partie une question d'image et de marketing. Il ne s'agit pas de fusionner les différents sites de la zone couverte sous une même structure légale. Il s'agit plutôt de formuler, à l'intérieur d'une charte, des objectifs partagés par un ensemble d'intervenants ayant des intérêts convergents de conservation et de mise en valeur, sur des sites adjacents, dans le respect des juridictions de chacun, tout en y identifiant les mesures pour y parvenir.

L'analyse de la faisabilité de ce projet fait ressortir un avantage indéniable : une grande partie des infrastructures nécessaires à l'établissement d'un projet de cette envergure sont déjà présentes. L'aménagement des TPI de Cacouna en un site récréotouristique qui supporterait le camping des Passereaux constitue la pièce manquante majeure qui permettra au concept d'être viable. La faisabilité de la création du parc côtier Kiskotuk dépend maintenant de la volonté des intervenants de se concerter afin de mettre en place un projet de développement durable visant à protéger et à valoriser le patrimoine naturel et culturel de ce secteur à des fins touristiques, récréatives et éducatives.

Les rencontres effectuées jusqu'à maintenant pour la rédaction de ce document ont permis de démontrer un vif enthousiasme de la part des différents partenaires du projet pour le voir se réaliser. Des inquiétudes liées au prolongement de l'autoroute 20 dans les secteurs de Cacouna et de L'Isle-Verte ont été soulevées régulièrement. Les élus craignent que ce changement dans le réseau routier puisse avoir des conséquences négatives sur l'économie locale de ces municipalités puisque la circulation de masse ne se fera plus au sein même des villages de façon naturelle. Le projet du parc côtier Kiskotuk représente pour eux une belle opportunité pour créer un produit d'appel touristique qui incitera les touristes à emprunter de nouveau la route 132 qui sillonne les villages de Cacouna et de L'Isle-Verte.

À la lumière des conclusions de ce document, les démarches afin de permettre au parc côtier Kiskotuk de voir le jour dans un horizon rapproché doivent se poursuivre.

